

# Ville de Malakoff




---

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres		
composant le conseil	:	35
En exercice	:	35
Présents	:	33
Ayant donné Mandat	:	02
Absent excusé	:	0

L'an deux mil dix le mercredi 15 décembre à 19 heures précises, les membres composant le Conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 22 novembre 2010, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Catherine MARGATÉ, Maire.

#### Etaient Présents :

M. Serge CORMIER - Mme Françoise GUILLOIS - M. Jean SEIGNOLLES - Mme Catherine PICARD - M. Dominique CARDOT - Mme Dominique CORDESSE - Mme Jacqueline BELHOMME - M. Antonio OLIVEIRA - Mme Fatiha ALAUDAT - Mme Jacqueline CAPUS - Mme Michelle BETOUS - M. Joël ALLAIN - M. Pierre AVRIL - M. Didier GOUTNER - Mme Marielle TOPELET - Mme Mireille MOGUEROU - M. Claude LHOMME - M. Gilbert METAIS - Melle Djamila AIT-YAHIA - Mme Sophie BACELON - M. Thierry NOTREDAME - Mme Patricia CHALUMEAU - M. Gilles CLAVEL - Mme Sabrina GUERARD - Mme Vanessa GHIATI (départ à 20h10) - M. Pierre-François KOEHLIN - M. Pierre VIALLE (arrivé à 19h30) - M. Thibault DELAHAYE - Mme Yvette ANZEAU - M. Gérard CHARVERON - M. Thierry GUILMART - M. Jean-Emmanuel PAILLON (arrivé à 19h25)

#### Avaient donné mandat :

M. Gilbert NEXON à M. Serge CORMIER  
Mme Kattalin GABRIEL à M. Pierre AVRIL

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Mireille MOGUEROU a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS DEPUIS LA DERNIERE SEANCE**

*Elle se félicite de la naissance de :*

- **Ulysse**, né le 8 novembre 2010, petit-fils de **Madame Monique MAIZEROI**, responsable du Secrétariat du Maire
- **Shamel**, née le 15 novembre 2010, fille de **Monsieur Jean-Charles BEUF**, employé à la cuisine centrale
- **Safiya**, née le 7 décembre 2010, petite-fille de **Madame Kheira ASSAS**, employée au Secrétariat du Maire.

Mme le Maire adresse au nom du Conseil municipal toutes ses félicitations aux parents et grands-parents et tous ses vœux de bonheur aux bébés.

*Elle se félicite du mariage de :*

- **Mademoiselle Morgane RENAUD** et de **Monsieur Bojan NIKOLIC**, le 4 décembre, animateurs en centres de loisirs.

Mme le Maire adresse au nom du Conseil municipal ses plus vives félicitations aux jeunes époux.

*Elle déplore le décès de :*

- **Monsieur Pierre PALAMARA**, le 19 octobre 2010, administrateur OPH de Malakoff, représentant des locataires.

Pierre PALAMARA habitait le 74, rue Jules-Guesde et était très connu car, au-delà de sa fonction d'administrateur, il défendait les intérêts des locataires et les soutenait dans toutes les périodes difficiles. Mme le Maire a adressé au nom du Conseil municipal ses plus sincères condoléances à sa femme Pierrette PALAMARA, qui a été durant de longues années administratrice du CCAS, et à sa fille.

## **AFFAIRES EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE ADOPTE SANS DÉBAT**

*Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.*

### **FINANCES**

**1/** Le Conseil Municipal adopte la deuxième décision modificative du budget de la VILLE pour 2010 équilibrée en recettes et en dépenses de fonctionnement à -130 900 euros et en recettes et dépenses d'investissement à +130 900 euros.

### **PERSONNEL**

**2/** Dans le cadre de la réforme de la catégorie B concernant la filière technique, le Conseil Municipal approuve la transformation de :

- 1 poste de contrôleur de travaux en 1 poste de technicien
- 3 postes de contrôleur de travaux principal en 3 postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 postes de technicien supérieur en 4 postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes de technicien supérieur principal en 3 postes de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de technicien supérieur chef en 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

En conséquence, suite aux transformations de postes approuvées, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 :

ANCIENS GRADES	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Contrôleur territorial	1	0
Contrôleur territorial principal	3	0
Technicien supérieur	4	0
Technicien supérieur principal	3	0
Technicien supérieur chef	1	0

NOUVEAUX GRADES	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Technicien	0	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	7
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	4

**3/** Le Conseil Municipal décide la création de deux postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (25 H hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	43	46
TOTAL	43	46

### ***SIGEIF***

**4/** Le Conseil Municipal approuve La délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France portant sur l'adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine (Seine et Marne).

### ***SIPPEREC***

**5/** Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité du SIPPEREC pour l'année 2009.

## **AFFAIRES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DELIBERATION**

### **AFFAIRES SOCIALES**

**- Convention tripartite entre les services de l'Etat, l'association Réseau Solidarité Accueil 92 et la ville de Malakoff, pour la mise à disposition de places d'urgence annualisées au Point Accueil de Jour sis 12 rue Avaulée : signature de la convention**

Rapporteur : Mme Guillois

Ces deux rapports portant sur une population précaire et les moyens mis en œuvre pour leur apporter de l'aide, **Mme Guillois** souhaiterait en préambule citer quelques chiffres. En 2009-2010 et au niveau national, 830 000 personnes ont été accueillies par « les Restaurants du Cœur » qui ont livré 103 millions de repas, 30 000 de plus que l'année précédente qui avait déjà connu un accroissement record. On constate des situations de plus en plus précaires et alarmantes. 30 000 bébés de moins de 12 mois ont été aidés (couches, lait, etc.). Sur trois personnes sans domicile fixe, une est salariée mais n'a pas les revenus suffisants pour obtenir un logement. Selon l'INSEE, la moitié de la population française a un niveau de vie inférieur à 1 470 € par mois. En 2007, 13,4% de la population française, soit 8 millions de personnes, vivaient en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 880 € par mois, la moitié d'entre eux-là avec 300 à 600 € par mois (c'était en 2007 et la situation est sans doute encore plus alarmante aujourd'hui), 3 millions d'allocataires bénéficiaient de minima sociaux et 6 millions en vivaient.

La précarité atteint de nouvelles couches sociales, les jeunes la subissent plus encore que les autres et l'on voit de plus en plus d'étudiants recourir à l'aide d'associations caritatives. La fondation Abbé Pierre dénonce la lenteur des pouvoirs publics et le décalage entre les discours volontaristes et les pratiques. De nombreuses associations d'aide à la précarité fustigent la passivité du gouvernement et un budget bien au-dessous des besoins croissants qui plongent ces associations dans l'incertitude et les empêchent d'anticiper et de bien travailler.

Cependant il y a de bonnes nouvelles. Les profits de groupes français du CAC 40 ont bondi de 85% au premier semestre 2010, la fortune totale des cinq cents plus gros patrimoines professionnels français a augmenté de 25% en un an, passant de 194 milliards à 241 milliards d'euros. Et, la grande nouvelle médiatisée ces derniers jours, le SMIC a augmenté de 1,6%, ce qui le fait passer à 9 € bruts de l'heure !

Ces chiffres que Mme Guillois souhaitait donner montrent l'équité qui règne entre tous les niveaux de population dans notre pays...

Les statistiques en France sont encore peu fiables sur le nombre de personnes « Sans Domicile Fixe », il y aurait sur Paris un noyau dur de 10 000 à 15 000 personnes concernées.

La Fondation abbé Pierre estime que, en 2009, plus de 3 millions de personnes sont non ou mal logées en France, auxquelles s'ajouteraient 6,5 millions de personnes en situation de réelle fragilité de logement à court ou moyen terme, 20% des ménages

modestes indiquent qu'ils ont été contraints financièrement de quitter leur logement, contre moins de 10% pour les ménages plus aisés.

Chaque année, dans le cadre du plan de sauvegarde les municipalités sont mises à contribution pour le plan hivernal d'accueil et d'hébergement. Ce dispositif comporte trois niveaux de déclenchement activés en fonction de la météo et des températures ressenties.

Toutes les structures d'hébergement sont alors mises à contribution.

En 1999, le Réseau Accueil Solidarité Accueil 92 s'installe sur le territoire de Malakoff au 104 de la rue du 12 février 1934. Il s'agit d'un centre d'hébergement de 20 personnes orientées par le 115. Celles-ci sont hébergées pour une période de 7 nuits renouvelable une fois.

En 2009, le Réseau Solidarité Accueil 92 a accueilli plus de 1 300 personnes dont 30% en moyenne ont une activité professionnelle.

Un partenariat de qualité a permis à la ville de Malakoff de bénéficier en priorité de places dans ce centre d'hébergement pour les Malakoffiots « Sans Domicile Fixe ».

Les personnes accueillies sont toutefois obligées de quitter ce type de structure dès 10h le matin et ne peuvent la réintégrer qu'à partir de 17h.

Les services de la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) ont depuis, avec les communes et autres partenaires institutionnels, développé différentes actions d'amélioration des conditions d'accueil des personnes « Sans Domicile Fixe ».

Le Réseau Solidarité Accueil 92 a obtenu des financements pour l'ouverture d'un Point Accueil de Jour implanté sur notre territoire rue Avaulée. Ce lieu permet une continuité de prise en charge des personnes « Sans Domicile Fixe ». Elles y reçoivent un soutien administratif, une prise en charge sociale et peuvent y recevoir les premiers soins. Le Réseau Solidarité Accueil a aussi pu obtenir des financements pour effectuer du maraudage sur la ville.

Le Réseau Solidarité Accueil 92 et la municipalité ont négocié avec la DRIHL la possibilité d'implanter, dans ce lieu d'accueil de jour, 10 places dites « stabilisées » permettant ainsi aux familles avec enfants de se poser sur une période supérieure à 25 jours avec une prise en charge renforcée.

Cette délibération propose la signature d'une convention tripartite entre les services de l'Etat, l'association Réseau Solidarité Accueil 92 et la Ville de Malakoff pour la mise à disposition de places d'urgence annualisées au Point Accueil de Jour sis 12, rue Avaulée. De 30 à 40 personnes fréquentent ce site chaque jour qui les informe sur leurs droits, qui les accueille et les oriente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention, à intervenir entre la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile de France - Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement des Hauts de Seine (DRIHL UTHL 92), la Commune de Malakoff et l'association Réseau Solidarité Accueil 92 (l'association RSA 92), concernant la mise à disposition de places d'urgence annualisées au sein du Point Accueil de Jour sis au 12, rue Avaulée à Malakoff et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

**Mme le Maire** précise que le conseil de quartier a été informé de cet accueil de jour situé rue Avaulée et n'a émis bien évidemment aucune opposition, bien au contraire. Outre l'accueil des « sans domicile fixe », le réseau de solidarité exerce également un suivi des personnes de Malakoff en très grande difficulté.

**Mme Bacelon** propose qu'un bilan soit dressé au prochain conseil de quartier. Il avait déjà été évoqué au précédent conseil que le centre ouvrait un peu plus tard pour réaliser des mises aux normes nécessaires. La personne en charge du centre étant venue en faire la présentation, il est normal d'informer régulièrement les habitants de l'évolution de ce point d'accueil.

**Mme le Maire** suggère de demander à M. Voize de participer au conseil de quartier.

**- Convention liant les communes de Montrouge, de Malakoff et l'association "Les Restaurants du Cœur" des Hauts-de-Seine, pour la mise à disposition d'un local sis 26 avenue du Maréchal Leclerc à Malakoff : signature de la convention.**

Rapporteur : Mme Guillois

Le rapport 2009/2010 de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) fait état d'une crise économique qui a commencé au milieu de l'année 2008 et qui se caractérise par une ampleur inédite depuis la Seconde Guerre mondiale avec un recul de 3,4% du PIB. Cette crise devrait se diffuser à l'ensemble des ménages et, en particulier, aux plus pauvres : diminution ou perte des revenus d'activité en raison de la dégradation de la situation du marché du travail.

Le bilan de la campagne nationale 2008-2009 des Restaurants du Cœur, présenté en mars 2009, a fait apparaître une hausse de 12,5% du nombre de bénéficiaires, qualifiée de « sans précédent ».

Les Restaurants du Cœur soutiennent depuis de nombreuses années les familles Malakoffiotes et Montrougiennes. En 2009, 36 800 repas ont été servis sur nos communes, 14 800 pour Montrouge et 22 000 pour Malakoff.

Le centre de distribution situé à proximité de la porte de Vanves est saturé, aussi pour permettre à l'association de poursuivre son action de soutien des familles en difficultés, les communes de Montrouge et de Malakoff s'associent pour soutenir l'association des Restaurants du Cœur afin que celle-ci puisse poursuivre ses interventions auprès de nos administrés.

**Mme Guillois** informe que les locaux sis avenue du Maréchal Leclerc accueilleront « Les Restaurants du Cœur » le 6 janvier 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention, précisant les obligations constantes des parties signataires, à intervenir entre la Commune de Malakoff, la Commune de Montrouge et l'association « Les Restaurants du Cœur – Les relais du cœur » concernant la mise à disposition de l'association, pour un an, de locaux

sis 26 avenue du Maréchal Leclerc à Malakoff et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

***Mme le Maire** précise que le centre de distribution de la rue du Maréchal Leclerc viendra en remplacement du local situé sur Paris qui ne pouvait plus accueillir de personnes d'autres secteurs. Le responsable des Restaurants du Cœur national et celui des Hauts-de-Seine sont venus voir Mme le Maire pour lui demander de trouver un lieu. Une rencontre a eu lieu avec la ville de Montrouge, laquelle ne pouvait fournir d'emplacement. Au fond du square de Corsico se trouve une dalle en béton qui pouvait accueillir l'association. Mais cela s'est révélé plus difficile que prévu pour des questions de réglementation d'urbanisme qui ne peuvent se régler qu'en cours d'année. Il a donc été proposé aux Restaurants du Cœur de s'installer pendant un an au 26, rue Maréchal Leclerc, avant de s'implanter sur le terrain de Corsico, en face du Conservatoire. Il faut savoir que l'association a besoin d'un espace assez important pour pouvoir stocker. Serge Cormier a reçu deux membres de l'association Péri-Brossolette qui ont eu des réactions très positives et qui enverront peut-être des bénévoles. L'équipe de Paris, qui est une très bonne équipe, est toutefois un peu découragée de travailler dans de mauvaises conditions et sera rapatriée sur l'équipement de Malakoff. Les frais seront donc partagés avec Montrouge et, dans une moindre mesure, avec Châtillon. L'opération concernera environ 150 personnes sur Malakoff, un peu plus d'une centaine sur Montrouge et 22 sur Châtillon.*

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

**Mme Picard** informe que la présentation de ces quatre dossiers des bâtiments communaux donnera une idée de la nature des premières subventions demandées pour 2011. La démarche sera d'ailleurs la même au conseil de quartier 1 s'agissant des Restaurants du Cœur car Mme Picard pense que les habitants seront certainement très sensibles au fait que la Ville puisse offrir enfin un hébergement décent à ceux qui en ont besoin, mais aussi aux bénévoles.

### **- Travaux de mise en sécurité à l'école élémentaire Jean Jaurès : demande de subvention au Conseil Général des Hauts-de-Seine.**

Rapporteur : Mme Picard

Les travaux prévus sont :

- l'isolement au feu des quatre cages d'escalier de l'établissement en remplaçant les châssis vitrés clairs donnant sur les couloirs par des châssis vitrés coupe feu 1h (13 unités à 4.500 € HT soit 58.500 € HT).

- la mise aux normes électriques du préau (éclairage normal et éclairage de secours) et la mise en place d'un faux plafond en dalles minimales, dont le montant prévisionnel s'élève à 20.000 € HT.

Cette opération entre dans le cadre des travaux subventionnés par le Conseil Général des Hauts de Seine. S'agissant de travaux réalisés dans un établissement scolaire, le taux de la subvention s'élève à 40% du montant HT des travaux.



Le montant de la subvention escomptée s'élève donc à 31.400 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine toutes les démarches en vue de l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de travaux de sécurité à l'école élémentaire Jean Jaurès.

**- Travaux de mise en sécurité au centre de vacances de Megève : demande de subvention au Conseil Général des Hauts-de-Seine**

Rapporteur : Mme Picard

Nous prévoyons, courant 2011, de mettre en conformité l'installation d'éclairage de secours du centre de vacances de Megève en remplaçant les blocs de secours existants (BAES) par des blocs mixtes BAES- BAEH asservis au système d'alarme incendie.

Cette opération liée à la sécurité peut prétendre à l'obtention de subventions départementales à hauteur de 23% du montant des travaux estimé à 8 000 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine toutes les démarches en vue de l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de travaux de sécurité dans le centre de vacances de Megève.

**- Travaux de rénovation des deux ascenseurs de la résidence Laforest et du monte-charge intérieur de la Cuisine Centrale : affectation de la réserve parlementaire de Madame la Sénatrice Brigitte GONTHIER-MAURIN à cette opération.**

Rapporteur : Mme Picard

Il est nécessaire de rénover les deux ascenseurs du foyer LAFOREST ainsi que le monte-charge de la cuisine centrale. Indépendamment de l'obligation légale s'attachant à leur mise aux normes, force est de constater qu'ils sont vétustes et que certaines pièces de réparation n'existent plus.

Les deux ascenseurs du foyer ont été mis en service en 1974 et ont bénéficié de rénovation en 1995. Le monte-charge de la cuisine a été mis en service en 1970 et depuis, n'a pas été rénové.

La rénovation se fera selon les exigences de mise en conformité pour les ascenseurs et comprendra le changement total ou la réparation des parties selon les cas.

Le coût prévisionnel de cette opération de :

Ascenseur n° 1 du foyer LAFOREST : 95 000 € HT

Ascenseur n° 2 du foyer LAFOREST : 105 000 € HT

Monte-charge de la cuisine centrale : 85 000 € HT

Il est prévu de réaliser cette opération entre le troisième trimestre 2011 et le troisième trimestre 2012.

Par ailleurs, Madame la Sénatrice, Brigitte Gonthier-Maurin, propose de mettre à disposition de la Ville de Malakoff la somme de 70 000 € TTC correspondant à une partie de sa dotation parlementaire. Cette somme doit être utilisée pour subventionner des travaux d'investissement de la Ville.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de rénovation des deux ascenseurs de la résidence Laforest et du monte charge intérieur de la Cuisine Centrale.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire, en vue de l'obtention des aides financières pour la réalisation de ces travaux.

**- Travaux de réaménagement de la crèche de la Tour incluant l'installation d'un ascenseur et des travaux d'accessibilité : affectation de la réserve parlementaire de Madame la Députée Marie-Hélène AMIABLE à cette opération**

Rapporteur : Mme Picard

Mme Picard précise que le logement de fonction de la crèche de la Tour est inoccupé depuis plusieurs années. La crèche manque de place notamment pour le personnel, et les activités du service comme la cuisine et la lingerie. Par ailleurs, la mise en conformité de la crèche pour l'accessibilité publique nécessitera certains travaux et la création d'un ascenseur. La mission complète sera à confier à un maître d'œuvre.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 240 000 € HT.

Madame la Députée, Marie-Hélène AMIABLE, propose de mettre à disposition de la Ville de Malakoff la somme de 17 000 € HT correspondant à une partie de sa dotation parlementaire. Cette somme doit être utilisée pour subventionner des travaux d'investissement de la Ville.

Il est programmé de lancer cette opération courant 2011 dès que la notification d'attribution de subvention nous sera parvenue.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de réaménagement de la crèche de la Tour et autorise Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire, en vue de l'obtention des aides financières pour la réalisation de ces travaux.

**Mme Bacelon** demande quand auront lieu les travaux.

**Mme Picard** déclare qu'elle informera de la suite du dossier, sachant qu'en raison de leur importance (quatre cages d'escalier sont concernées), les travaux pourraient être décalés d'une année.

**Mme le Maire** ajoute que ces travaux sont prévus pour l'été 2011 mais que le Conseil municipal ainsi que les élus au conseil d'école seront avertis en cas de retard.

**M. Clavel** demande si le montant de ces dotations parlementaires est connu.

**M. Koechlin** répond que le système des réserves et des dotations parlementaires est d'une opacité assez record en France. Globalement, le montant que touche un parlementaire est corrélé à son parti, à son importance politique ! Ainsi, un député UMP lambda touchera moins qu'un député socialiste qui a été ministre, mais un député UMP lambda touchera beaucoup plus qu'un député communiste lambda. En moyenne, cela va de 200 000 € à 700 000 ou 900 000 € par an et par parlementaire.

**Mme le Maire** convient qu'il y a là un petit manque de transparence mais que les sommes mises à disposition de la Ville sont acceptées de tout cœur !

**Mme Bacelon** demande si les mises aux normes des ascenseurs du foyer résidence comprennent les aménagements pour personnes handicapées, sachant que ces aménagements peuvent changer la taille de l'ascenseur et donc son emplacement.

**Mme Picard** précise qu'il s'agit d'un foyer résidence depuis longtemps, que celui-ci a déjà été adapté aux normes handicap, lesquelles n'ont pas changé depuis 1974.

## CENTRE DE SANTE

### - Ajustement des tarifs de prothèses dentaires et des traitements d'Orthodontie Faciale (ODF) au-delà du panier de soin de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC).

Rapporteur : M. Oliveira

La loi n°99-641 du 27 juillet 1999 porte création d'une couverture maladie universelle (CMU).

Elle est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Une disposition de cette loi prévoit que certains actes de prothèses dentaires et de traitements d'Orthodontie Faciale (ODF) peuvent, en cas d'exigence particulière du bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), faire l'objet d'une alternative thérapeutique au-delà de ce que prévoit le panier de soins CMU.

Trois types d'actes peuvent faire l'objet d'une alternative thérapeutique :

- en matière d'actes de prothèses dentaires :
  - les couronnes à incrustation vestibulaire ou céramo-métalliques sur 2<sup>e</sup> prémolaire ou molaire,
  - le remplacement de dent(s) absente(s) par une prothèse fixée,
- en matière d'actes d'ODF : les multi attaches en céramique.

La facturation :

Pour ces actes, il est possible de facturer un dépassement d'honoraires à un patient bénéficiaire de la CMU complémentaire, après consentement éclairé de celui-ci. Dans cette situation, avant de commencer le traitement, le Centre de santé est tenu de remettre au patient un devis descriptif contenant une information claire sur le montant restant à sa charge.

La facturation, doit comporter la mention « ED » (Entente directe) et les codes de transposition FPC et FPO doivent être utilisés :

- FPC désigne « Forfait prothèses conjointes hors panier de soins CMU C »  
Ce code regroupe les couronnes à incrustation vestibulaire ou céramo-métallique sur 2<sup>e</sup> prémolaire ou molaire et le remplacement de dent(s) absente(s) par une prothèse fixée.
- FPO désigne « Forfait orthèses hors panier de soins CMUC »

Ce code correspond au traitement d'ODF avec attaches en céramique.

Le tarif proposé est intégré au tarif existant.

Ces tarifs sont fixés en rapport avec les tarifs des autres centres de santé et dans le respect de la modération tarifaire qui garantit la mission sociale d'accès aux soins dentaires pour tous.

**M. Oliveira** précise que ce rapport est essentiellement un rapport d'ajustement administratif. Lorsque des soins sont créés, ceux-ci doivent obligatoirement être présentés en Conseil municipal. Il en est ainsi pour certains actes dentaires dépassant la couverture maladie universelle (CMU).

Au-delà de cette explication, M. Oliveira tient à exprimer son indignation personnelle face aux dépassements d'honoraire (qui s'élèvent ici à 346 €, 401,50 € et 186 €) et s'interroge sur la répartition des richesses dans ce pays. Ainsi, les plus défavorisés se verront demander encore un effort supplémentaire pour se soigner.

Il est donc demandé à Mme le Maire d'adopter (malheureusement) ces tarifs, lesquels concernent pour le moment deux personnes au CMS.

**CENTRE MUNICIPAL DE SANTE  
SERVICE DENTAIRE**  
**ajustements des prix de prothèses hors panier de soins CMU oct 2010**

Code de transposition	NATURE DE LA PROTHESE	COTATIONS Sec.Soc.	BASE REMBOURSEMENT sécurité Sociale	DEPASSEMENT MAXIMUM PRIS EN CHARGE PAR LA CMU C	TOTAL PRIS EN CHARGE ( CMU	TARIF CMS	DEPASSEMENT
FPC 41	CCM sur 2eme premolaire ou molaire	SPR 50	107,50 €	122,50 €	230,00 €	576,00 €	346,00 €
FPC 42	Remplacement 1 dent absente par prothese fixée	SPR30	64,50 €	128,50 €	193,00 €	530,00 €	401,50 €
FPO 54	Multi attaches en ceramique	TO 90	193,50 €	270,50 €	464,00 €	650,00 €	186,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que le montant des tarifs de la prothèse dentaire hors panier de soin concernant les bénéficiaires de la CMU Complémentaire est intégré à la liste existante.

## **ENFANCE/JEUNESSE**

### **- Règlement intérieur du dispositif « Passeport Jeune Citoyen » et « Ateliers de proximité »**

Rapporteur : Mme Belhomme

**Mme Belhomme** se félicite de présenter ces deux rapports, très attendus par certains élus.

Le dispositif « Passeport Jeune Citoyen » qui s'adresse à une population âgée de 16 à 25 ans a pour vocation de compléter l'offre actuelle en direction des jeunes, y compris ceux qui ne fréquentent pas les structures de la commune et qui ne s'adressent pas spontanément au service municipal de la Jeunesse.

L'ambition est de retisser du lien avec une partie de la jeunesse en allant sur le terrain, dans les quartiers, et de les mobiliser sur des projets d'intérêt collectif. Il constituera par conséquent un outil supplémentaire qui va permettre d'insuffler une nouvelle dynamique en direction des jeunes, souvent les plus en difficulté pour réaliser des projets. C'est aussi une manière de démocratiser encore plus l'accès aux bourses existantes.

Le jeune devra donc effectuer une mission d'utilité publique appelée « Ateliers de proximité » en regard de laquelle il percevra une aide municipale de 100 € et à l'issue de laquelle il se verra attribuer son « passeport jeune citoyen ». Ce passeport lui ouvrira un droit d'accès à toutes les autres aides déjà existantes sur la ville ainsi qu'à des tarifs préférentiels dans d'autres services municipaux. Les « Ateliers de proximité » sont bien évidemment encadrés par les animateurs jeunesse du service, en lien avec les services municipaux qui apportent leur expertise.

Dans un précédent Conseil municipal, il avait déjà été question des « Passeports Jeune Citoyen » et des « Ateliers de proximité » dans le cadre de la délibération concernant le CLSPD et les appels à projet.

Il est donc demandé ce soir au Conseil municipal de bien vouloir valider les deux règlements intérieurs qui fixent le cadre de ces nouvelles actions et qui ont déjà fait l'objet d'une expérimentation durant l'été et depuis la rentrée.

Il n'a pas été fait jusqu'ici de communication sur la ville, le dispositif étant en phase de test. Des rencontres ont eu lieu sur le terrain entre les équipes et les jeunes ne venant pas spontanément sur les structures de la commune, dont le résultat est plutôt positif. Plusieurs ateliers de proximité existent déjà avec, pour partenaires, des services de la Ville comme la reprographie, les centres de loisirs, les espaces verts, le service prévention, l'OPH et la caisse des écoles. A ce jour, 31 jeunes ont déjà effectué un atelier de proximité dont 10 filles et ont réalisé diverses opérations :

- le 16 et 30 juin, des jeunes sont allés réparer des vélos d'enfants dans les structures (centre de loisirs à Saint-Pierre-du-Perray),
- une action en termes d'aide à la mise sous pli pour envoyer aux familles des inscriptions et le nouveau règlement intérieur,

- embellissement et entretien d'espaces verts au parc Salagnac et à l'école PVC avec les jardiniers de la commune,
- aide aux personnes à mobilité réduite sur la tour Barbusse : lors de la panne d'ascenseur, une équipe de jeunes a été mobilisée pour aider notamment les personnes âgées à monter leurs courses dans la tour. Cette opération a été grandement appréciée et a pu montrer que le regard sur la jeunesse peut aussi changer à la faveur de ce type d'activités.

Perspectives :

- atelier vélo à nouveau lors des vacances de fin d'année sur Barbusse et PVC (8 jeunes seront concernés),
- février 2011 : un groupe de 6 ou 7 jeunes encadrés avec deux agents partira quatre jours à la Tremblade aider le gardien à rafraîchir les chambres/dortoirs à raison de 2 heures le matin, l'après-midi étant consacré à d'autres activités en cours de réflexion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création du dispositif jeune citoyen et Atelier de proximité et autorise Madame le maire à signer les règlements. De plus, il entérine que les conditions d'âge pourront être modifiées par simple décision municipale.

**Mme le Maire** indique qu'à l'occasion de la distribution des colis aux retraités elle a pu apprécier deux vélos « customisés » par les jeunes de l'atelier.

**Mme Moguerou**, à qui cette présentation rappelle les travaux d'intérêt général (TIG) dans le cadre de la réparation pénale, souhaite savoir si, en parallèle, des postes de même type sont offerts, même si le contexte est bien entendu différent.

Ce dispositif est fort intéressant et Mme Moguerou souhaite qu'il mobilise les jeunes. Dans ce sens, d'importantes actions de communication doivent être réalisées.

**Mme le Maire** est tout à fait d'accord sur ce point mais rappelle que le dispositif en est encore à sa phase test. S'agissant des TIG, Malakoff est une des villes des Hauts-de-Seine qui en réalise le plus (11 postes) et le tribunal de Nanterre en remercie régulièrement la commune. Le problème des TIG est qu'il faut trouver des tuteurs, des gens compétents et réceptifs à ce genre de travail. Fort heureusement, les responsables des services espaces verts, du service des fêtes, etc., savent accueillir les jeunes mais aussi les cadrer. Par ailleurs, l'un des principes des TIG est d'accueillir des jeunes d'autres communes que celle de leur lieu de résidence, de les « dépayser ».

**Mme Bacelon** a une question concernant le règlement intérieur de l'atelier de proximité. L'article 1 mentionne que « Les jeunes bénéficiaires du dispositif "Atelier de proximité" doivent obligatoirement résider à Malakoff. Le projet ne sera étudié qu'après présentation d'un justificatif. » Dans le cas d'enfants de couple divorcé, à quoi ce justificatif se rattache-t-il s'il y a garde alternée sur deux communes différentes ? Ces questions concernant une famille sur deux aujourd'hui, il est important en effet d'éviter des dérapages ou des situations complexes par la suite.

**Mme Belhomme** répond, pour revenir aux TIG, qu'il n'y a pas d'amalgame possible, qu'il n'y a pas de notion ici de réparation. L'atelier de proximité a un double objectif, c'est tout d'abord un acte citoyen et une prise de conscience pour le jeune des efforts à fournir pour bénéficier à son tour des aides existantes, à l'opposé de la logique de guichet « je demande, j'obtiens ». Par ailleurs, il permet d'atteindre et de stimuler une population qui se tient éloignée des services de la commune ou qui n'en a tout

*simplement pas connaissance. Il s'agit d'aller à la rencontre de ces jeunes, de tisser du lien avec eux pour leur expliquer ce qu'est la citoyenneté et tenter de les impliquer en leur proposant aide et écoute. Il leur sera demandé comment ils envisagent d'utiliser la somme de 100 € remise en échange de leur participation à un chantier (licence de sport, achat d'un ordinateur portable, etc.).*

*Pour répondre à Mme Bacelon, ce dispositif est réservé aux jeunes Malakoffiots et, dans le cas d'une garde alternée, il suffit juste que celui des deux parents résidant à Malakoff fournisse un justificatif.*

## **- Création du Conseil de la Jeunesse**

Rapporteur : Mme Belhomme

**Mme Belhomme** informe que la mise en place du Conseil de la Jeunesse fait partie de l'un des engagements pris par les élus de la Majorité en direction des jeunes. La Ville souhaite impulser l'implication de la jeunesse dans sa vie démocratique. Les jeunes, dans leur diversité, constituent un atout sur lequel la Ville s'appuie depuis longtemps pour mener une politique de la jeunesse volontariste. Il est donc prévu ce soir de relancer ce dispositif qui a déjà existé puisque la première Commission Consultative de la Jeunesse a été créée en 1997, relancée sous une forme un peu identique en 2000. Au fil du temps, les jeunes ont quitté en grandissant le Commission Consultative de la Jeunesse, laquelle n'a pas été reprise ou relancée.

Dans leur diversité, les jeunes constituent un atout sur lequel la Ville s'appuie pour mener une politique de la jeunesse volontariste qui permette à l'enfant, à l'adolescent et au jeune adulte d'acquérir et de développer les valeurs qui feront de lui l'adulte citoyen responsable de demain.

La Ville de Malakoff souhaite aujourd'hui donner un nouvel élan à cet outil de la démocratie participative en validant, au Conseil Municipal, la création d'un Conseil de la Jeunesse.

Des questions nouvelles nous sont posées qui prennent leur source dans ce qui caractérise la situation des jeunes dans leur diversité, la gravité des problèmes auxquels ils sont confrontés mais aussi l'évolution de leurs besoins, leurs attentes, leurs sollicitations, leurs aspirations.

Comment cette génération qui est née et a grandi avec la crise, qui se vit à juste titre comme une génération sacrifiée, la plus exposée à la pauvreté, à la précarité et qui porte dans sa conscience et ses comportements les marques profondes d'une déstructuration grandissante des repères sociaux, comment cette génération vit-elle sa place dans la vie locale ? Il est du devoir de la commune de recréer aussi du lien avec les jeunes en les remobilisant sur des questions de vie locale. Il a été en effet constaté qu'ils ne s'impliquent pas par exemple dans les conseils de quartier. Par l'intermédiaire du Conseil de la Jeunesse, il va être possible de recréer cette dynamique avec les jeunes et réussir peut-être à les associer un peu mieux à leur vie dans le quartier.



### Conseil de la Jeunesse de Malakoff

A travers ce dispositif, la Ville de Malakoff souhaite offrir aux jeunes un outil de participation adapté en direction des "jeunes" et des "jeunes-majeurs", mais pas encore "adultes".

Le Conseil de la Jeunesse est un espace de réflexion, d'expression et d'action pour tous les jeunes Malakoffiots.

Composé de 40 jeunes Malakoffiots âgés de 15 à 25 ans, le Conseil de la Jeunesse est une instance collégiale qui permet de s'initier à la citoyenneté par la discussion, le débat et la pratique démocratique. Il est prévu que les jeunes eux-mêmes élaborent le règlement intérieur en fonction de leurs aspirations.

Leur désignation devra répondre à plusieurs objectifs :

- 1 – assurer une stabilité du groupe avec la possibilité de s'appuyer sur un groupe de jeunes définis qui s'engage sur un temps minimum,
- 2 – responsabiliser les jeunes dans leurs parcours de vie,
- 3 – assurer une véritable diversité de l'instance et chercher une représentativité. Cette diversité ne devra pas poser question dès lors que le processus de désignation est clair et accessible à tous au départ. Elle justifie qu'on s'autorise à faire confiance à ces jeunes le temps de leur mandat.

La désignation des "conseillers jeunes" interviendra après un appel à candidature diffusé dans les publications municipales.

Le Conseil de la Jeunesse a pour mission de :

- 1 - mener une réflexion sur la thématique de la jeunesse, ses problèmes et ses besoins, ses aspirations, sa vision de la vie et de la cité,
- 2 - participer au débat autour de la jeunesse en lien avec les jeunes Malakoffiots et la politique de la jeunesse,
- 3 – relayer cette parole concertée sous forme d'initiatives citoyennes aux autres jeunes de la Ville,
- 4 - concevoir et proposer des actions pour mobiliser les jeunes sur des revendications (emplois, salaires dignes, logements), des idées, des projets et des réalisations autonomes dans le souci de valoriser leur rôle dans la vie de la cité mais aide aussi à reconstruire le lien social, l'échange entre générations,
- 5 – proposer un mode de participation citoyenne des jeunes qui répond à plusieurs exigences :

- l'engagement à "faire bouger",
- l'apprentissage par la rencontre, le débat contradictoire et la responsabilisation,
- la diversité et la représentativité des jeunes dont la légitimité est liée à leur seule volonté d'engagement,

6 – articuler nettement les champs de compétence, d'action et de discussion entre les services, les élus, les jeunes et rendre la consultation plus systématique pour l'ensemble des projets concernant la jeunesse.

Le fonctionnement du Conseil de la Jeunesse sera défini ultérieurement dans un règlement intérieur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création du Conseil de la Jeunesse. Le Conseil Municipal précise que la désignation des conseillers jeunes sur la base d'un appel à candidature sera diffusée dans les publications municipales.

Le Conseil Municipal soumettra certains projets d'intérêt communal à l'avis du Conseil de la Jeunesse, selon que de besoin.

Le Conseil Municipal désigne, en plus de Mme Le Maire qui sera présidente de droit, 8 représentants du Conseil Municipal au sein de cette instance :

- Madame Catherine MARGATE
- Madame Jacqueline BELHOMME
- Monsieur Dominique CARDOT
- Monsieur Thierry GOUTNER
- Madame Marielle TOPELET
- Madame Kattalin GABRIEL
- Monsieur Pierre VIALLE
- Monsieur Thibault DELAHAYE
- Monsieur Jean-Emmanuel PAILLON

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune à l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes).

**Mme le Maire** précise que le dernier résultat du recensement a été communiqué par l'INSEE, indiquant que le nombre d'habitants de Malakoff à fin 2008 s'élevait à 31 175. Ce chiffre étant en augmentation, il faudra donc en tenir compte pour le calcul du montant de l'adhésion 2011 à l'ANACEJ, qui devra ainsi être rectifié.

**M. Paillon** se réjouit tout d'abord de cette bonne initiative qu'il avait lui-même suggérée. Il souhaiterait juste introduire un élément de nouveauté. Les jeunes aujourd'hui sont passionnés par les nouvelles technologies, les réseaux sociaux ; il ne faut donc pas oublier cette nouvelle dimension et s'appuyer sur ces nouveaux moyens pour les intéresser. Autre suggestion, faire en sorte si possible que ces Conseils n'aient pas lieu avant 19h00 afin que M. Paillon puisse y participer.

**Mme Belhomme** essaiera d'en tenir compte pour fixer les jours et horaires des réunions.

## FINANCES

### - Ajustement du compte 168758 du budget de la ville au compte de gestion de la trésorerie

Rapporteur : Mme le Maire

En lien avec le service des finances de la ville de Malakoff, le Trésor Public a procédé en 2010 aux pointages des états de l'actif et du passif de la commune par rapport aux opérations retracées dans la comptabilité de la commune et dans celle du comptable public.

Ce travail de vérification a porté sur les comptes du :

- chapitre 26 « Participations et créances rattachées à des participations » ;
- chapitre 27 « Autres immobilisations financières » ;
- chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

Des discordances sont apparues au niveau de ces comptes.

Pour ce qui concerne les comptes du chapitre 16, des discordances sont apparues au niveau du compte 168758 « Groupements des collectivités-Autres groupements ». Ce compte enregistrait selon l'instruction M14 la part communale des emprunts souscrits par les syndicats intercommunaux. C'est le cas de la commune de Malakoff. Sa quote-part des emprunts souscrits par le syndicat intercommunal du cimetière de Clamart, par le syndicat intercommunal du stade nautique Châtillon/Malakoff et par le syndicat intercommunal des centres et villages de vacances Bagneux, Malakoff et Châtillon, était imputée et mandatée sur le compte 168758.

De longue date, cette inscription n'a posé aucun problème ni à la Trésorerie, ni à la Chambre Régionale des Comptes.

Or, à compter de 1997 la quote-part communale des emprunts souscrits par les syndicats intercommunaux aurait dû être imputée au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement » et non sur le compte 168758. La trésorière fait un travail avec M. Ngaleu (directeur des finances) très précis et minutieux de rapprochements des actifs de la commune avec ce qui est dans le Trésor public (les résultats sont heureusement les mêmes).

Pour corriger cette discordance qui porte sur la somme de 766 673,56 euros constatée au niveau du compte 168758 « Groupement de collectivités-Autres groupements » (quote-part que la commune verse aux syndicats intercommunaux) de l'état de l'actif et du passif de la commune et du solde des comptes de gestion, il convient de constituer une provision pour charge de 255 557,86 euros sur trois ans qui apparaîtra sur le budget prévisionnel.

Cette provision est une provision pour charges.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à constituer sur trois exercices budgétaires à partir de 2011 la provision pour charges pour un montant total de 766 673,56 euros pour adapter le compte 168758 « Groupement de collectivités-Autres

groupements » de l'état de l'actif et du passif de la commune au solde des comptes de gestion de la trésorerie.

- Exercice 2011 : montant de la provision : 255 557,85 euros
- Exercice 2012 : montant de la provision : 255 557,85 euros
- Exercice 2013 : montant de la provision : 255 557,86 euros

Pour chacun des exercices ci-dessus, les crédits budgétaires seront inscrits en dépense d'ordre de la section de fonctionnement – Compte 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels et en recette d'ordre de la section d'investissement – Compte 1582 « Autres provisions pour charges ».

## **HYGIENE ET SECURITE**

### **- Stationnement payant de la ville de Malakoff : extension du stationnement et réactualisation des tarifs**

Rapporteur : M. Avril

**M. Avril** informe que la délibération présentée est rendue opportune par l'extension de la zone réglementée qui a été développée au cours des mois précédents, du fait de l'implantation de nouveaux horodateurs et de l'extension du nombre de places payantes.

Le corpus réglementaire doit donc être adapté à la situation du terrain (ajustement de la citation des rues et des places réglementées en stationnement payant) en regard de la dernière délibération datant du mois d'avril 2010.

M. Avril a pensé utile de profiter de cette occasion pour corriger également les petites incohérences de la situation réglementaire tarifaire de la Ville et proposé que soient réajustés un certain nombre de tarifs et de régimes. Les tarifs ne présentent aucun bouleversement important et concernent essentiellement le parking de la rue Gabriel Crié (parking de l'Hôtel de Ville). Les tarifs initiaux étaient particulièrement bas et M. Avril a jugé utile de proposer au Conseil municipal un réajustement pour se rapprocher de la valeur économique du stationnement et donc du domaine public. Les augmentations sont relativement faibles en valeur absolue puisque les tarifs passent, pour la première période, de 0,50 € à 0,80 €. Ces tarifs sont plus cohérents avec ceux pratiqués sur le parking longue durée et répondent ainsi à la nécessité de diriger les voitures de la voie publique, en surface, sur le parking souterrain afin d'améliorer l'environnement et de faciliter également la rotation en surface.

Le deuxième point concerne les tarifs résidentiels. En 2008 et début 2009, 1 800 cartes de résidents autorisaient un tarif privilégié sur l'ensemble du périmètre règlementé qui, à l'époque, ne concernait que 600 à 650 places. Cela représentait donc un excédent qui avait des incidences assez néfastes sur la fluidité du parc de stationnement. Afin de gagner en efficacité, un périmètre d'éligibilité a tout d'abord été défini pour les cartes résidentielles (nord de Gabriel Péri/Augustin Dumont). Les tarifs résidentiels ont été également légèrement réajustés à 5 € pour 7 jours consécutifs de stationnement ce qui, comparé aux tarifs pratiqués ailleurs et avec le coût de la place en domaine public, est tout de même relativement faible.

Concernant le reste des dispositions, le stationnement payant du parking Crié a été étendu au samedi.

#### Voies et parcs de stationnement payants

Les voies sur lesquelles sont établies des zones de stationnement payant sont les suivantes :

- Avenue Pierre Larousse
- Rue Béranger
- Place du 11 Novembre
- Rue Gabriel Crié
- Rue Danton
- Rue Eugène Varlin
- Rue Henri Martin
- Rue Raymond Fassin
- Avenue Jules Ferry
- Boulevard Gabriel Péri
- Rue Chauvelot (du n° 43 au n° 67)
- Rue Jean Jaurès
- Rue Victor Hugo (du n° 32 au n° 44 et du n° 33 au n° 51)  
et du n° 1 au n° 21 et du n° 4 au n° 24
- Rue de la Tour
- Rue Gambetta au droit du n° 5 et du n° 2 au n° 12
- Bd Charles de Gaulle
- Rue Edgar Quinet
- Rue Ledru Rollin

Les parcs de stationnement sur lesquels sont établies des zones de stationnement payant sont les suivants :

- Parking public souterrain situé rue Gabriel Crié
- Parking de la station de métro « Malakoff-Plateau de Vanves »
- Parking de la station de métro « Malakoff-Etienne Dolet »

#### Tarifs applicables à chaque zone et horaires de stationnement payant

Voies susvisées : Le stationnement est payant sur les voies citées précédemment de 9 heures à 19 heures, sauf les dimanches, jours fériés et le mois d'août.

Les tarifs établis sur les voies susvisées sont les suivants :

- 0,30 € pour 15 minutes
- 0,60 € pour 30 minutes
- 1 € pour 45 minutes
- 1,30 € pour 1 heure
- 2,50 € pour 2 heures (durée maximum de stationnement)

Paiement en espèces à partir de 0,30 €

Paiement par carte bancaire à partir de 0,50 € (sur horodateurs équipés du dispositif carte bleue).

Un tarif résidentiel est maintenu sur toutes les voies susvisées en stationnement payant, à l'exception de l'avenue Pierre Larousse et du boulevard Charles de Gaulle. Ce tarif est accordé aux titulaires d'une carte de résident. Cette carte est octroyée aux personnes éligibles à la taxe d'habitation et domiciliées dans l'hyper-Centre selon un périmètre géographique défini à savoir : Adolphe Pinard, Charles de Gaulle, Gabriel Péri/Augustin Dumont, Pierre Brossolette

Un seul tarif est proposé : 5 € pour 7 jours consécutifs - exception faite des dimanches, jours fériés et du mois d'août qui demeurent gratuits.

Parking souterrain de la rue Gabriel Crié : Ce parc de stationnement est ouvert du lundi au vendredi de 7 heures à 21 heures, le samedi et le dimanche de 8 heures à 21 heures, payant du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures. Gratuit les samedis, dimanches, jours fériés et mois d'août.

Tarifs :

- 0,80 € pour 1 heure
- 1,50 € pour 2 heures
- 2,50 € pour 3 heures
- 3,50 € pour 4 heures
- 5 € pour 5 heures (durée maximum de stationnement)

Paiement en espèces à partir de 0,50€

Parkings de la station de métro « Malakoff-Plateau de Vanves» et de la station de métro « Malakoff-Etienne Dolet » : ces parcs de stationnement sont payants de 9 heures à 19 heures, du lundi au samedi. Gratuits les dimanches, jours fériés et mois d'août.

Les tarifs établis sur ce parking public sont les suivants :

- 1 € pour 1 heure
- 2 € pour 2 heures
- 3 € pour 3 heures
- 4 € pour 5 heures
- 6 € pour 10 heures (durée maximum de stationnement).

Paiement en espèces à partir de 1 €

Paiement par carte bancaire à partir de 1 € (sur horodateur équipé du dispositif carte bleue).

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'extension du stationnement payant et les changements de tarifs pour ce qui concerne le stationnement résidentiel et le stationnement au parking souterrain de la rue Gabriel Crié.

**Mme le Maire** fait remarquer que le texte de la délibération indique que le parking de la rue Gabriel Crié est gratuit les samedis.

**M. Avril** répond qu'il s'agit en effet de l'une des deux erreurs qui figurent dans le rapport. La première concerne la liste des rues : il ne s'agit pas de la rue Jean Jaurès mais de l'avenue Jean Jaurès (1<sup>e</sup> page). La deuxième erreur figure au bas de la page 2. Il faut en effet retirer « Gratuit les samedis, dimanches, jours fériés et mois d'août ». Il faut en effet être précis car ce texte sert de base réglementaire notamment à l'application des PV.

**Mme Cordesse** signale, s'agissant des tarifs résidentiels, que le texte indique « 5 € pour 7 jours consécutifs - exception faite des dimanches, jours fériés et du mois d'août qui demeurent gratuits ». Ce tarif est de 7 jours consécutifs et s'applique donc obligatoirement aux dimanches et jours fériés, la seule exception étant les mois d'août.

**M. Avril** explique que le tarif résidentiel est payé à l'horodateur, lequel ne connaît que le régime qu'on lui indique, c'est-à-dire a priori gratuit les dimanches, les jours fériés et le mois d'août. Le compte du tarif résidentiel s'est donc fait sur cette base-là. Mais cette remarque de Mme Cordesse permet de rappeler que, finalement, après calcul, le tarif résidentiel pour un usager qui l'utilise pendant un mois lui revient à 16 €. En effet, des 7 jours consécutifs il faut retirer les dimanches et les jours fériés. Par ailleurs, 2011 étant une année patronale (4 jours fériés en moins par rapport à une année ordinaire), un plus grand nombre de jours seront donc payants, ce dont il faudra donc tenir compte sur le tarif mensuel.

**M. Guilmart** souhaiterait que l'extension du stationnement dont M. Avril a parlé figure sur la délibération, l'inventaire ne mentionnant pas les nouvelles rues concernées par le parking payant. Pour plus de clarté, celles-ci devraient par ailleurs figurer à part. S'agissant du stationnement payant autour des stations de métro, M. Guilmart pense qu'il serait important d'étendre cette zone. Il avait d'ailleurs déjà abordé ce point lors d'un précédent Conseil municipal et il lui avait été répondu que cette question demandait réflexion. Où cela en est-il ? Cela pose en effet un gros problème, un très grand nombre de personnes garent leur voiture puis prennent le métro, ce qui obère grandement les places de stationnement et génère la présence de voitures ventouses ou de stationnements gênants (entrées de garage, etc.), ceci du matin jusqu'au soir. Il faudrait donc étendre les zones de stationnement aux rues alentours (rue Etienne Dolet ou Malakoff-Plateau de Vanves).

**Mme le Maire** pense que, selon la proposition de M. Guilmart, indiquer les nouvelles rues à stationnement payant à part est une bonne idée. Toutefois, figurent la rue Danton, la rue Eugène Varlin, des rues à proximité du métro.

**M. Avril** est plutôt favorable au développement du stationnement payant, notamment autour des points d'intermodalité et en bordure de territoire. De plus, il s'agit d'une demande forte et récurrente de nombreux Malakoffiots qui habitent dans ces résidences. Ceci est donc dans les projets de la Ville mais il faut savoir que l'investissement sera important. Ce point sera abordé plus en détail à l'occasion de la prochaine délibération.

S'agissant de la mention à part des nouvelles rues concernées par le stationnement payant, M. Avril reconnaît que cela aurait été en effet plus clair mais les services lui ont indiqué qu'une délibération devait reprendre l'ensemble des voies existantes. Ceci étant, M. Avril peut fournir ici l'indication des rues concernées par l'implantation de nouveaux

*horodateurs. Il s'agit de la rue de la Tour, rue Gambetta (au droit du n°5 et du n°2 au 12), la rue Victor Hugo (du n°1 au 21 et du n°4 au 24) et du boulevard Gabriel Péri dans son ensemble.*

**M. Clavel** note que le parking souterrain de la rue Gabriel Crié est ouvert de 7h00 à 21h00. Serait-il envisageable d'augmenter les tranches horaires, notamment pour l'accès au cinéma ou au théâtre ?

**Mme le Maire** fait remarquer que ce point fait l'objet de la délibération suivante.

## **URBANISME**

### **- Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un bien immobilier 152 boulevard Camélinat. Cession du bien**

Rapporteur : M. Cormier

En 2003, la commune a acquis pour la somme de 357 000 € un terrain non bâti d'une superficie de 1 170 m<sup>2</sup> situé à l'angle du boulevard Camélinat et de la rue Nicomédès Pascual.

Dans l'attente de sa destination définitive, le terrain a accueilli ces dernières années les premiers ruchers de Malakoff (des pots de miel issu de ces ruches avaient d'ailleurs été distribués lors du dernier Conseil municipal) ainsi que, de façon provisoire, ceux de communes voisines (Fontenay-aux-Roses).

Parallèlement, des contacts s'engagèrent avec la société voisine BCD qui désire depuis plusieurs années agrandir ses locaux et disposer d'un accès plus aisé via le boulevard Camélinat.

Monsieur PLASSARD, gérant de la société BCD et de la SCI CPCP propriétaire du terrain mitoyen, a aujourd'hui finalisé le projet d'extension de son entreprise et est en capacité d'acquérir le terrain pour agrandir son entreprise, une petite PME qui marche très bien et dont la renommée dépasse les frontières de la France. Y sont réalisés notamment des carénages, des profilés de moto de très grande précision.

Nous vous proposons d'approuver cette cession pour un prix de 480 000 € compatible avec l'avis des services fiscaux.

Le terrain ayant accueilli provisoirement des activités relevant d'une mission de service public (ruchers communaux), il est nécessaire de constater au préalable sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prononce la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la propriété sise 152 boulevard Camélinat, cadastrée section N numéros 118 & 119.

**M. Seignolles** précise que les abeilles des ruchers ont été déplacées, puisque c'était la saison, vers Sabatier, juste avant la rue Georges Brassens.

**Mme le Maire** ajoute qu'un terrain appartenant à la commune a été aménagé par les jardiniers de la Ville et que les ruches y ont été installées.



## VOIRIE – ENVIRONNEMENT

### - Demande de subvention au SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux électriques Rue des Garmants, Rue Carnot, Sentier des Garmants, Passage du Nord, Villa Léger sur la commune de Malakoff

Rapporteur : M. Cardot

**M. Cardot** précise qu'un petit changement a eu lieu dans la délibération initiale où la rue Carnot a été substituée à l'impasse Carnot.

Comme chaque année, notre commune envisage, en coordination avec des travaux de modernisation de son éclairage public, de ses voiries et de ses réseaux d'assainissement, des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de distribution électrique et de télécommunication.

La rue des Garmants, l'Impasse Carnot, le Sentier des Garmants, le Passage du Nord et la Villa Léger sont inscrites au programme 2011 d'enfouissement des réseaux aériens de distribution électrique et de télécommunication.

L'ensemble de l'opération d'enfouissement est estimée à 660 277,67 € HT.

Dans le cadre d'une coordination de travaux des différents intervenants sur le domaine public, le taux de prise en charge par le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) – auquel la Ville de Malakoff est adhérente – pour la partie relevant de la distribution publique de l'électricité est porté à un maximum de **60 %**.

Par ailleurs, le Conseil Général des Hauts-de-Seine a décidé d'harmoniser en février 2008 le taux de l'aide pour les opérations d'enfouissement des réseaux électriques réalisées sur l'ensemble des voies communales et départementales des Hauts-de-Seine, selon les modalités suivantes : « Les dépenses engagées pour la réalisation de ces opérations bénéficient d'un concours financier correspondant à **30 %** du montant hors taxes des travaux » (le SIPPAREC se chargeant de se rapprocher du CG92 pour obtenir cette subvention et la redistribuer à la commune).

Ces deux subventions sont cumulatives et représentent donc **90%** de la dépense enfouissement des réseaux électriques, soit **424 539,25 € HT**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du SIPPAREC toutes les démarches nécessaires en vue de l'obtention des aides financières pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques Rue des Garmants, Rue Carnot, Sentier des Garmants, Passage du Nord, Villa Léger sur la commune de Malakoff.

**M. Métais** fait part à cette occasion d'une demande souvent formulée au Conseil de quartier concernant la réfection souhaitée de la rue Jules Guesde ainsi que les rues adjacentes qui représentent un danger pour la circulation.

*Mme le Maire* répond que la municipalité y pense mais qu'il faut tout d'abord respecter le programme prévu et tenir compte des subventions du Conseil général.

**M. Cormier** propose de rapporter sur les trois délibérations concernant des subventions en rapport avec les travaux prévus sur la place du 11 Novembre. A ce sujet, M. Cormier rappelle la tenue de la réunion publique qui aura lieu le 16 décembre 2010 à 19h00 à la salle des fêtes et y invite les élus et le public présent. L'architecte y présentera le projet.

**- Réaménagement de la place du 11 novembre et des voies adjacentes : demande de subvention au Conseil Général des Hauts-de-Seine dans le cadre d'opérations de sécurité sur la voirie communale**

Rapporteur : M. Cormier

Le Conseil Municipal a attribué, le 10 novembre dernier, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la place du 11 novembre et des voies adjacentes au groupement HYL (architecte)- BERIM (bureau d'études)- COSIL (concepteur lumières).

Cette opération de réaménagement peut faire l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil Général des Hauts de Seine.

En effet, les opérations de sécurité sur la voirie communale font l'objet de subventions auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine, au regard du caractère accidentogène de la section de voirie concernée. Le taux est variable (en fonction du potentiel fiscal) : de 13 à 23 %, et la somme maximum à laquelle nous pouvons prétendre s'élève à 57 169 € HT, correspondant au plafond de subvention.

L'estimation prévisionnelle sommaire des travaux prévus à l'automne 2011 pour une durée de 9 mois environ est de 1 900 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à entreprendre auprès du Conseil Général des Hauts de Seine toutes les démarches nécessaires en vue de l'obtention des aides financières pour la réalisation des travaux de réaménagement de la place du 11 novembre et des voies adjacentes à Malakoff.

**- Réaménagement de la place du 11 novembre et des voies adjacentes : demande de subvention au Conseil Général des Hauts-de-Seine dans le cadre de la limitation des émissions dues aux transports et déplacements**

Rapporteur : M. Cormier

Depuis plusieurs années, le Département, comme la Ville de Malakoff, a fait du développement durable une de ses priorités. C'est dans ce cadre qu'il a décidé, lors de la réunion du Conseil général du 24 mars 2006, d'accorder son concours financier aux communes, groupements de communes et offices publics d'HLM désirant avoir recours aux équipements limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports et déplacements, l'aide est fixée à 20% du coût hors taxes des travaux (fourniture et pose) pour la création de dispositifs de stationnement de bicyclettes et pour favoriser ainsi le développement de l'usage des deux roues sans moteur.

Le montant de cette aide est plafonné à 1 000 € par installation et pour un maximum de 5 installations par an et par demandeur.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement de la Place du 11 Novembre et de ses voiries adjacentes, la création et l'implantation de nouveaux parkings pour les deux roues est programmée. Ce projet, hors opération Vélib', concerne les deux roues personnels.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à entreprendre auprès du Conseil Général des Hauts de Seine toutes les démarches nécessaires en vue de l'obtention des aides financières dans le cadre de la limitation des émissions dues aux transports et déplacements, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la place du 11 novembre et des voies adjacentes à Malakoff.

**- Réaménagement de la place du 11 novembre et des voies adjacentes : demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et au Conseil Général des Hauts-de-Seine pour la mise en place d'un bassin de stockage et restitution d'eaux pluviales**

Rapporteur : M. Cormier

Dans le cadre de la réhabilitation de la place du 11 Novembre, l'équipe de maîtrise d'œuvre propose d'équiper la place d'un bassin de rétention d'eau pluviale.

Cette création répondrait à deux objectifs :

- Mieux réguler le rejet des eaux pluviales au réseau d'assainissement (système de tampon)
- Valoriser cette eau de pluie en l'utilisant pour le lavage de la place et des voiries adjacentes.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie très attachée à la rétention des eaux pluviales à la parcelle, participe financièrement à hauteur de 40% du coût hors taxe des travaux. Le Conseil Général des Hauts de Seine apporte également son soutien financier à hauteur de 40% du coût hors taxe des travaux pour développer des ouvrages visant à réguler les eaux pluviales. Ces subventions, qui s'élèvent à 80%, sont donc très appréciables.

L'estimation prévisionnelle sommaire des travaux prévus à l'automne 2011 pour une durée de 9 mois environ est de 1 900 000 € HT ; le bassin de rétention d'eaux pluviales étant estimé à 115 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général des Hauts-de-Seine et toutes les démarches nécessaires en vue de l'obtention des aides financières pour la réalisation

d'un bassin de rétention d'eaux pluviales dans le cadre des travaux de réaménagement de la place du 11 novembre et des voies adjacentes à Malakoff.

**Mme Cordesse** indique que le bassin de rétention est une obligation pour certaines communes ; quand les diamètres des réseaux d'assainissement ne sont pas assez importants, il faut retenir l'eau avant qu'elle s'évacue.

Cette proposition est celle de l'équipe qui a été lauréate du concours mais n'apparaissait pas dans le règlement du concours. Qu'en est-il exactement ? Réaliser un bassin de rétention est en effet un ouvrage assez important.

**Mme Picard** répond que ceci figurait dans les options retenues par le candidat.

**Mme le Maire** précise qu'un grand bassin de rétention existe déjà à Malakoff, sous le jardin de Joliot-Curie.

**M. Cormier** précise que ce nouveau bassin aura une contenance de 150 m<sup>3</sup>.

**Mme le Maire** souligne, s'agissant des opérations de sécurité voirie communale, que la commune tend à demander des subventions dans tous les domaines où cela peut se faire.

## **- Principe du recours à une délégation de service public pour la gestion du stationnement en surface et en ouvrage**

Rapporteur : M. Avril

**M. Avril** rappelle que ce projet a déjà été évoqué lors du Conseil municipal du 22 septembre 2010. Une nouvelle étape explique qu'il soit évoqué de nouveau.

Ce projet, dans sa gestation, a été motivé par une double observation – que M. Avril qualifierait de douloureuse – puisqu'il s'agit de faire l'inventaire des infrastructures de la ville en terme de parkings et en terme de développement d'horodateurs sur la voie publique d'une part et, d'autre part, d'évoquer la capacité de contrôle sur le stationnement réglementé.

Sur ce dernier point, la commune dispose d'une garde urbaine composée de 7 agents dont les missions sont principalement – mais pas seulement – le contrôle du stationnement réglementé. Or, s'il était possible à l'origine, quand il n'y avait que 500 places payantes, de ne travailler qu'avec ces 7 agents, cela devient aujourd'hui problématique pour 1 200 places et, quand les projets d'extension seront réalisés, cela deviendra réellement critique, avec un effet finalement contraire à celui voulu. Il faudrait donc renforcer le contrôle de la garde urbaine. En matière de contrôle de stationnements et d'effectifs dédiés à cette fonction, M. Avril a étudié le cas des villes voisines et comparé les ratios, donnés en nombre d'agents pour 10 000 habitants :

- Malakoff : 2,2 agents (7 agents pour 31 000 habitants),
- Vanves : 3,6 agents,
- Montrouge : 4,2 agents
- Châtillon : 5 agents.

Pour être plus précis, M. Avril a compté dans les forces de contrôle des autres villes à la fois les ASVP (agents de sécurité sur la voie publique) et la police municipale.

La question se pose donc de savoir comment la ville de Malakoff va pouvoir renforcer ce contrôle et augmenter le nombre de gardes urbains. Compte tenu de la situation de la Ville, il n'est pas raisonnable de vouloir embaucher de nouveaux gardes urbains, surtout

à la hauteur de ce qu'il aurait été souhaité de faire (5 à 7 nouveaux gardes urbains). D'autres solutions sont donc à rechercher.

A cela vient se greffer la question de l'état des infrastructures de la Ville en termes de parkings. Le parking de la rue Gabriel Crié présente un certain nombre d'inconvénients : il n'est pas du tout attractif et ses horaires d'ouverture ne sont pas suffisants, comme cela a été évoqué. Il est tout de même difficile d'imaginer qu'un parking souterrain de cette nature et situé à cet endroit puisse être ouvert seulement dans la journée et non en permanence, compte tenu notamment des activités et du souhait d'animation du centre-ville. De plus, ce parking est sale, mal entretenu, peu visible et il est difficile, compte tenu du manque d'effectifs de la garde urbaine, de réaliser des contrôles. Il en est de même pour le parking situé près du métro où le contrôle ne se fait pas de manière très efficace, ce qui peut générer des abus. Des infrastructures supplémentaires pourraient donc être envisagées là aussi. En surface, comme cela a été évoqué, il serait utile d'implanter de nouveaux horodateurs, de partir de l'hyper-centre pour aller vers les nœuds d'intermodalité et les frontières du territoire. Le rapport de présentation propose ainsi, à la demande des riverains eux-mêmes, d'étendre le stationnement réglementé à la rue Vincent Moris, rue Savier, avenue du Général Leclerc. Au total, cette phase d'extension pouvant être envisagée à court terme représenterait un investissement de 200 000 €, un effort financier important même s'il est rentable sur l'avenir, tout en sachant que le but recherché n'est pas la rentabilité mais la fluidité du stationnement et l'offre de service aux habitants.

Toutes ces considérations s'ajoutent à une autre, qui n'est peut-être pas la moindre mais qui est la perspective de la réflexion sur la place du 11 Novembre. Courant 2012, cette place sera entièrement rénovée, plus esthétique et contrastera par là avec ce que la commune pourra offrir en termes d'accueil d'usagers et de visiteurs dans le parking Crié. M. Avril pense ainsi qu'il serait peut-être opportun d'essayer de remettre à niveau ce parking et ses infrastructures pour atteindre une qualité et une apparence qui soit en accord avec ce qu'offrirait la place du 11 Novembre. Issue de cette réflexion, une solution très concrète et immédiate permettrait de supporter à la fois les investissements importants nécessaires à l'amélioration des infrastructures et leur développement même. Elle aiderait à renforcer les capacités de contrôle de la garde urbaine, sachant que l'automatisation des entrées du parking et une gestion plus centralisée de l'ensemble des horodateurs permettraient d'en faciliter la tâche. Cette solution qui est proposée consiste en la mise en place d'une délégation de service public (DSP), avec la recherche d'un opérateur technique expérimenté et compétent pour assurer d'une part la réhabilitation des parkings, leur aménagement, leur maintenance et leur entretien et, d'autre part, de gérer l'ensemble du réseau de stationnements payants, sachant – et c'est important – que les tarifs sont de la seule compétence de la commune, les opérateurs n'ayant aucun droit à ce sujet. Cette tarification restera donc entièrement sous le contrôle de la commune, qui en est totalement souveraine.

Par 31 voix pour dont 3 mandats, et 3 voix contre, le Conseil Municipal approuve le principe de la délégation de service public pour la gestion du stationnement en ouvrage et en surface de la Ville.

Le Conseil Municipal approuve les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises,

conformément à l'article L.1411-5 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal autorise le lancement de la procédure de délégation de service public prévue aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue d'aboutir au choix d'un délégataire pour la gestion du stationnement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de délégation de service public, notamment les mesures de publicité et la convocation de la Commission chargée d'ouvrir les plis.

**M. Guilmart** a écouté avec un plaisir non dissimulé le constat de M. Avril sur le parking de la rue Gabriel Crié. C'est en effet un constat que tout le monde peut faire et il est bien de pouvoir le dire aussi ouvertement et regretter tout aussi ouvertement ce qui a été dit déjà à plusieurs reprises par le groupe de M. Guilmart, notamment sur la vétusté de ce parking très peu attrayant, voire parfois repoussant pour un certain nombre de riverains ou d'automobilistes qui souhaiteraient pouvoir y stationner.

Au-delà de ces considérations, un certain nombre de questions se posent. M. Guilmart a posé notamment une question un peu plus tôt sur l'extension des rues qui jouxtent les stations de métro. La municipalité souhaite « rentabiliser » – il n'y a pas d'autre mot – un peu plus les places de stationnement après avoir constaté que l'on peut en effet faire payer les automobilistes afin que s'opère un turn-over, un renouvellement des véhicules en places de stationnement. A Malakoff c'est un échec étant donné que des voitures restent parfois très longtemps garées dans certaines rues sans bien souvent être verbalisées. Cela pose un problème non seulement au niveau de la disponibilité des places pour les riverains mais également pour les commerçants. Il faut en effet qu'un automobiliste reste quelques minutes en moyenne près d'un commerce pour pouvoir « rentabiliser » sa place et que le commerçant puisse lui aussi rentabiliser son commerce.

Concernant les propositions, un certain nombre de questions se posent. Il est proposé une délégation de service public mais M. Guilmart souhaiterait un peu plus d'informations sur la nature même de la délégation. Une autre question concerne l'éventuelle vidéosurveillance du parking, M. Guilmart n'ayant pas compris s'il était prévu d'ouvrir le parking la nuit ou non. Le cas échéant, la question de la sécurité se pose. Qui s'occupera de la sécurité intérieure de ce parking ? Autre question, combien rapporte annuellement le parking actuel de la rue Gabriel Crié à la commune ? Quel est le rapport annuel financier de ces 188 places ?

M. Avril soulignait très justement que la fixation des tarifs incombe à la commune. Il était important de le rappeler car, en cas de délégation de service public, il faudra savoir comment évolueront les tarifs. Si ceux-ci évoluent petit à petit comme cela a été le cas à Malakoff – et ce qui convient très bien aux automobilistes – cela n'est pas sans poser de souci par rapport à tous ceux qui, dans les communes voisines, souhaitent venir stationner sur Malakoff parce que les places y sont moins chères. Il s'agit donc de savoir si toute la ville de Malakoff, ou du moins la majeure partie, ne doit pas être mise maintenant en stationnement payant. L'investissement éventuel par rapport à un nombre de places qui sera véritablement accru doit donc avoir un corolaire avec le nombre d'ASVP, que celui-ci soit en conséquence, et l'investissement sera forcément rentable. Ce n'est pas forcément en adéquation aujourd'hui mais cela peut l'être

demain. M. Avril a fait allusion à un ratio différent dans les autres communes, précisant toutefois et à juste raison que la police municipale avait été prise dans le décompte, police municipale qui n'existe pas à Malakoff – ce que M. Guilmart regrette par ailleurs car cela aurait pu être fait depuis bien longtemps avec les différentes subventions destinées à ce domaine.

**M. Avril**, à la question tout d'abord des recettes apportées par le stationnement dans le parking de la rue Gabriel Crié, répond que celles-ci se sont élevées en 2009 à 21 356,20 €.

Le parking de la rue Gabriel Crié sera-t-il ouvert la nuit ? C'est en fait un peu le but recherché, il s'agit d'offrir les meilleurs services possibles à l'utilisateur. Y aura-t-il une surveillance ? Il y aura bien entendu une surveillance étendue à l'ensemble des parkings. Cela fera d'ailleurs partie du cahier des charges de la délégation, dont la rédaction sera réalisée par un groupe de travail afin de déterminer ce que la commune souhaite obtenir de la part de l'opérateur avant même sa sélection. Il s'agira donc d'assurer en effet la sécurité dans ces parkings, un bon éclairage tout d'abord et peut-être une vidéosurveillance selon ce que proposeront les opérateurs. Le plus souvent, il s'agit d'images vidéo reliées à un centre de visionnage.

Plus globalement, ce qui est demandé aujourd'hui est d'approuver le principe d'une délégation de service public qui permette de résoudre les problèmes auxquels la ville est confrontée aujourd'hui et qui ont trait au défaut de contrôles sur la voie publique et à la nécessité d'améliorer les infrastructures. Il faut rappeler que les investissements s'élèvent à environ à un million d'euros, ce qui est tout de même particulièrement conséquent.

**Mme le Maire** rappelle qu'un dossier de présentation a été joint à la délibération. Un système de télésurveillance ou de télégestion sera bien sûr mis en place, ce qui ne pose aucun problème car le but est bien d'avoir un parking moderne. Cette délégation de service public prendrait évidemment en charge un certain nombre de travaux indispensables. Par ailleurs, Mme le Maire pense qu'il est tout de même un peu exagéré de dire que le parking de la rue Crié est totalement repoussant. Il a certes besoin d'être rénové, repeint et éclairé mais le plus important est qu'il soit un peu mieux signalé et ouvert jour et nuit.

Concernant le calendrier, la commission consultative des services publics locaux a eu lieu en décembre. Ensuite, un groupe de travail élabore le cahier des charges pour lancer l'appel à candidatures. Viendront ensuite l'ouverture des plis, la sélection des candidats, l'information en Bureau municipal (mars 2011). La commission de délégation de service public émet ensuite un avis en septembre 2011. Il s'agit donc d'un travail assez long, en espérant qu'il s'achève en octobre ou novembre 2011. Une fois que le candidat sera choisi, les documents seront transmis aux élus qui délibéreront sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation. A chaque étape il y aura des allers-retours entre le groupe de travail, le Bureau municipal, la commission consultative des services locaux, et le Conseil municipal pourra être informé de chaque étape importante. Il s'agit d'une réalisation importante attendue par les Malakoffiots dans le cadre du réaménagement de la place.

**Mme Cordesse**, s'agissant du calendrier de travail, demande, dans le cas où une ou deux rues seraient ajoutées à la liste des rues proposées autour de la place du 11 Novembre (par exemple les rues Salvador Allende et Danicourt), s'il serait possible dans cette proposition telle qu'elle est formulée d'ajouter ces une ou deux rues afin que le maillage soit complet.

*Par ailleurs, à partir du moment où l'opérateur est désigné, a-t-on une idée de la date de démarrage de l'installation des horodateurs, etc. ?*

**Mme le Maire** répond que le dossier « Extension du stationnement réglementé en voirie » indique les rues qui seraient équipées et présente la phase suivante liée au problème du parking (rues Savier, Vincent Moris, Maréchal Leclerc, Voltaire et Brossolette).

**M. Avril** répond que cette phase-là est indiquée dans le détail car il s'agit de la plus évidente, la première extension de l'hyper-centre. Mais il est vrai qu'il faut réfléchir plus globalement à l'ensemble du statut réglementaire de tout le territoire.

**Mme Bacelon** souhaitait revenir sur le rapport de présentation et notamment sur la deuxième page indiquant l'extension du stationnement. Au dernier conseil de quartier qui a eu lieu quinze jours auparavant, les habitants ont demandé à l'unanimité à ce que, dans le secteur 4, le quartier des collèges qui comprend la station de métro Etienne-Dolet et la gare SNCF, tous les stationnements soient payants afin d'être débarrassés des voitures ventouses, etc. Mme Bacelon convient qu'il s'agit là d'investissements importants mais c'est aussi un vrai choix politique que la municipalité doit prendre.

**Mme le Maire** tient toutefois à faire remarquer qu'il arrive que les habitants demandent en effet lors de réunions à ce que les parkings soient payants mais qu'il en est parfois tout autrement lors des consultations précises (ce fut le cas notamment pour la rue Danton, la rue Saint-Morris) et quand il s'agit de passer à l'acte. Concernant ce quartier mentionné par Mme Bacelon, il faudrait que le compte rendu d'un prochain conseil de quartier mentionne précisément les rues où les habitants souhaitent un parking réglementé.

**Mme Bacelon** précise qu'il s'agit des rues voisines du métro et de la gare SNCF.

**M. Charveron** relève que les revenus du parking de la Crié sont de 21 000 € par an pour 188 places, ce qui fait 112 € par place de revenus annuels. Avec tous les investissements requis et qui vont être délégués à très court terme à un opérateur externe dont le nom et la structure juridique ne sont pas encore connus, comment peut-on penser qu'il puisse y avoir une refonte de ce parking – que M. Charveron ne connaît pas, ce dont il s'excuse, mais qu'il fréquentera éventuellement pour se rendre compte. Comment est-il possible de penser qu'il puisse y avoir à un moment donné un effet de retour d'investissement pour un opérateur extérieur, une réhabilitation d'ensemble et une vocation à vie dans des conditions normales par rapport à ce que M. Charveron entend sur le caractère de vétusté de ce parking ? C'est simplement une question économique à laquelle M. Charveron pense que M. Avril est en mesure de répondre.

**M. Notredame** n'est pas partisan du tout-payant dans toute la ville. C'est là quelque chose de tout à fait normal dans les endroits stratégiques situés par exemple à côté des gares, mais d'autres systèmes sont pratiqués dans d'autres communes comme celui du disque. Il serait tout à fait possible de faire des zones bleues, notamment au sud de Malakoff, ou sur le boulevard Stalingrad. Il ne s'agit pas non plus de pénaliser tous les salariés qui viennent travailler à Malakoff, qui n'auraient pas à payer aussi pour le système résidents.

**Mme le Maire** pense que ce débat pourra être prolongé et précise toutefois que les zones bleues sous-entendent également un contrôle.

**M. Guilmart** a le sentiment que M. Avril tente de convaincre sa propre majorité de l'opportunité d'engager cette opération, et demande si le délégataire sera un opérateur public ou privé.



*Par ailleurs, il est tout à fait possible et rentable, comme M. Guilmart l'avait évoqué il y a quelques années et comme c'est le cas pour des communes voisines, de mettre des rues parfois en zones bleues.*

*Dernière suggestion, si les effectifs de la garde urbaine étaient doublés, bien que cela représente un investissement, davantage de véhicules seraient ainsi susceptibles de rapporter de l'argent sur la voie publique, ce qui rentabiliserait assez rapidement cet investissement d'une part et générerait d'autre part un roulement qui pallierait le manque de places. Cette opération satisferait par là même un certain nombre de Malakoffiots ainsi que des commerçants. Ce débat sur les zones bleues est donc à mener car cette méthode fonctionne dans certaines communes. Ainsi, Fontenay-aux-Roses par exemple avait mis la rue principale en stationnement payant il y a quelques années et est revenue au système de zone bleue, ce dont le Maire, M. Buchet, se déclare plutôt satisfait.*

**M. Avril** répondra tout d'abord en trois points sur la première intervention.

*Les recettes générées par le parking de la rue Gabriel Crié se sont élevées à 21 000 € en 2009, sachant que les contrôles étaient limités et que les tarifs étaient très bas. Le choix d'un opérateur permettra, avec l'installation d'une barrière, d'obliger au paiement dès l'entrée. Il faut savoir en effet que le stationnement payant a un taux de rentabilité extrêmement faible. Des études faites à Paris ont ainsi révélé que les recettes perçues sont à hauteur de 15% de ce qu'elles pourraient être si chacun payait son parking, une proportion assez remarquable. Avec cette opération, la commune de Malakoff va donc introduire un peu plus de justice dans ce système de paiement.*

*S'agissant du choix de l'opérateur, il est vrai que la Ville n'est pas certaine d'avoir des réponses ou de bons candidats et finalement d'aboutir (niveau d'exigence trop élevé ? Manque peut-être d'une bonne configuration locale ?).*

**M. Paillon** ce questionnement est du ressort de l'opérateur.

**Mme le Maire** acquiesce et ajoute que c'est d'ailleurs là tout l'intérêt dans cette affaire.

## **INFORMATION**

Madame le Maire fait part des Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

## **VŒUX – COMMUNICATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

### **PROJET D'AVIS**

#### **- Projet d'avis relatif aux réseaux de transports de Grand Paris et d'Arc Express**

Rapporteur : M. Allain

**M. Allain** rappelle que deux projets de transports publics pour l'Île-de-France sont mis en débat public depuis début octobre, ce débat devant se poursuivre jusqu'à fin janvier 2011. La Commission du Débat Public formulera ensuite un certain nombre de

recommandations et les deux projets poursuivront leur vie avec, d'une part, le Syndicat des Transports de l'Ile-de-France (STIF) qui est présidé par le président du Conseil régional depuis 2004 et, d'autre part, la Société du Grand Paris créée par une loi datant de juin 2010, et qui est présidée par M. Santini.

Ces deux projets sont ambitieux, intéressants au sens où il faut tout de même avoir en tête que le système de transports actuel a été pensé il y a 40 ans. A cette époque le Président était le Général de Gaulle et le grand maître en charge de la région parisienne était Paul Delouvrier. Assez peu de changements depuis, même si la ligne 14 avec la ligne de métro rapide préfigure un peu les projets actuels, il n'y a pas eu de réflexion globale sur les transports en Ile-de-France, notamment dans sa partie métropolitaine. Ces quelques rappels permettent de fixer un peu les enjeux et conduisent à être un peu à leur hauteur dans ce genre de débat. Le fait que ce réseau de transports ait été pensé en même temps que les villes nouvelles explique qu'il pose aujourd'hui énormément de problèmes.

Il s'agit en réalité de trois projets plutôt que de deux, le projet EOLE venant renforcer la liaison centrale vers La Défense en plus de la ligne 1, mais M. Allain propose de concentrer son propos sur les deux projets principaux : Grand Paris et Arc Express. Une différence de méthode distingue ces deux projets. Le projet du Grand Paris a été imposé par l'Etat tandis que celui d'Arc Express a été au contraire pensé selon une méthode beaucoup plus démocratique. Il résulte, sous l'animation de la Région, du STIF, des grands opérateurs de transports et, bien sûr, des élus locaux, des débats et des consultations assez longues parmi des milliers d'acteurs.

Une différence de méthode, donc, mais aussi une différence de conception. Le Grand Paris est un projet dont l'idée centrale est de relier 9 pôles de compétitivité par un réseau de transports efficace permettant d'amener un certain nombre de personnes aux aéroports, de rapprocher un certain nombre d'habitants à leurs emplois mais avec un système orienté essentiellement sur l'économique et qui conduit à des gares assez éloignées. Coût total : 23 milliards d'euros. C'est du moins le chiffre avancé aujourd'hui car chacun sait que ce genre de projet dépasse en général le coût annoncé au départ.

Arc Express, projet de la Région, est assez différent dans sa conception puisqu'il est tout d'abord bâti sur les besoins des Franciliens, sur la solidarité entre les territoires, et vise avant tout à répondre à un certain nombre de déséquilibres existant actuellement sur les territoires en Ile-de-France.

Ceci étant, M. Allain fait partie de ceux qui pensent qu'il ne faut pas trop opposer ces deux projets dans la mesure où il est évident que le débat public, tel qu'il a été organisé, sert à quelque chose. Il faut donc tenir compte de ce qui a été dit. Un certain nombre d'élus de Malakoff ont participé à plusieurs réunions des débats publics à Bagneux, à Clamart, à Issy-les-Moulineaux, bientôt à Châtillon. Ces débats sont en général extrêmement intéressants, les habitants présents apportent un grand nombre d'idées et de réflexions dont il est important de tenir compte.

La caractéristique du vœu présenté est qu'il marque une préférence nette pour la démarche suivie pour Arc Express, projet élaboré par la Région, mais tient compte dans un même temps du fait que sur la portion de transports qui intéresse le plus Malakoff, les deux trajets se recoupent en fait assez largement. Le tracé comporte entre autres la gare sur l'avenue Henri Barbusse en intermodalité avec la ligne 4 quand elle sera construite, et Châtillon-Montrouge en intermodalité avec le T6 et la ligne 13.

Cet avis d'élu (qui doit être rendu avant le 31 décembre) est un compromis entre deux variantes d'Arc Express également possible dans le cadre du Grand Huit. Malakoff avait

le choix entre la gare SNCF de Vanves-Malakoff ou la gare de Clamart mais, au vu des statistiques de fréquentation et les fréquences d'arrêt sur les deux lignes, le choix s'est rapidement porté sur la gare de Clamart qui se trouve sur la ligne N de la SNCF, celle du Transilien, gare la plus importante entre celle de Montparnasse et Versailles-Chantiers.

Au vu des coûts annoncés (23 milliards d'euros pour Grand Paris et 17 ou 18 milliards pour Arc Express dont le réseau est moins important), les propositions se doivent d'être raisonnables, les questions de financement n'étant de plus pas encore résolues, notamment en ce qui concerne le Grand Paris. S'agissant de celui-ci, une société a été créée, présidée par M. Santini, qui devait recevoir de l'Etat 4 milliards de dotations (prélevées dans le budget 2010 et dans le budget de l'Etat consacré à la prime à la casse), le reste étant de l'emprunt qu'il est prévu de rembourser par des ressources à trouver. Dans un premier temps il avait été question de taxer les plus-values foncières réalisées dans Paris autour des gares à l'occasion de la construction de la ligne 14, idée farfelue selon M. Allain et apparemment abandonnée – à moins que le lobbying de l'immobilier ne soit intervenu, que ces taxes n'intéressaient pas trop puisqu'elles auraient diminué le taux de rentabilité des opérations réalisées autour de ces gares. Autre inconvénient, taxer les plus-values foncières handicaperait le logement social autour des gares. Ce mode de financement par ailleurs recréerait de l'étalement urbain puisque, selon la Haute Autorité environnementale qui a rendu son avis au mois d'août 2010, les logements sociaux seraient plus éloignés des gares que les logements les plus rentables. M. Allain rappelle que, dans le projet du Grand Huit (Grand Paris), la Ville n'est absolument pas d'accord avec la boucle de Saclay qui représente elle aussi un facteur d'étalement urbain totalement antinomique avec le développement durable. Sans parler du fait que Saclay ne peut être un cluster car cette ville est trop petite, de même que La Défense n'est pas un pôle financier unique en Ile-de-France puisque les trois grandes banques viennent de s'installer ailleurs dans la dernière période.

D'autres modes de financement sont possibles : augmentation du versement Transport des entreprises, mais cette possibilité n'est pas vraiment évoquée. Un dernier mode de financement a été évoqué au gouvernement concernant la création d'une nouvelle taxe qui serait payée par tous les Franciliens. Il s'agirait d'une taxe additionnelle associée à la taxe d'habitation et à la taxe foncière. Cela veut dire que pour financer la société du Grand Paris et pour rembourser cet emprunt, tous les Franciliens, même ceux situés au fin fond de la Seine-et-Marne et qui n'utiliseraient pas ce réseau, paieraient une taxe supplémentaire. Ainsi, les Malakoffiots comme les autres verraient apparaître une nouvelle colonne sur leur feuille d'impôts locaux pour financer le Grand Paris.

**Mme le Maire** précise que cette taxe s'élèverait à 20 € pour les propriétaires et 8 € pour les locataires.

**M. Allain**, s'agissant du projet Arc Express et STIF, indique qu'un budget a été mis en place depuis longtemps par la Région dans le cadre du plan de mobilisation des transports destiné dans un premier temps à l'amélioration du réseau avec, entre autres et dans la zone intéressant Malakoff, la ligne 13 ou le RER B. Cette délibération propose donc que le budget correspondant à l'amélioration des besoins existants et repris dans le plan de mobilisation des transports de la Région ne soit pas mis en concurrence avec les nouveaux projets.

M. Allain souligne que des éléments ont été modifiés dans le paragraphe conclusion par rapport à la version initiale de ce projet d'avis, mettant l'accent sur les conditions financières (budget du STIF voté récemment).

A l'unanimité, le Conseil Municipal de Malakoff :

- demande la poursuite des projets d'amélioration des transports existants, ce qui suppose que les crédits déjà prévus leur soient effectivement et pleinement affectés,
- déclare ne pouvoir adhérer au projet présenté par la Société du Grand Paris en son état actuel, très décalé par rapport aux intérêts immédiats des Franciliens (ex : boucle sud vers Saclay), et demande que la convergence des trajets prévus par Arc Express et par le Grand Paris soit recherchée dans un souci d'optimisation du réseau en fonction des besoins économiques, sociaux et environnementaux de tous les territoires.
- Pour Malakoff, nous demandons le tracé suivant : gare Henri Barbusse à Bagneux (ligne 4), gare Châtillon-Montrouge à Malakoff (ligne 13), gare de Clamart (Transilien), afin que le maillage entre les moyens de transport de proximité et le nouveau réseau soit assuré, en vue d'une irrigation en profondeur de la métropole.

Enfin, il s'inquiète de la consistance et de l'origine des moyens financiers qui pourront être mobilisés, dans les 10 ans qui viennent, pour réaliser ce projet ambitieux de rocade ferroviaire. Ceci reste en effet peu explicite à ce jour. Le projet Arc Express présente un budget et des modes de financement plus accessibles et plus acceptables. Ceci est confirmé par le vote récent du budget du STIF pour 2011, mais sans que la réalité de l'engagement financier de l'Etat soit clarifiée.

**Mme le Maire** remercie M. Allain car il s'agit là d'un sujet complexe. Les débats ont montré que celui-ci soulève un grand nombre de questions et qu'il suscite un grand intérêt, ce dont Mme le Maire se félicite car c'est la première fois qu'autant de débats publics ont lieu sur l'importance des transports dans la région parisienne et sur le territoire. Les débats sur ces deux projets seront clos le 31 janvier 2011, c'est la raison pour laquelle le vote sur ce projet d'avis est demandé ce jour. Des réunions mixtes auront lieu ensuite concernant le tracé unique, les travaux, le phasage, etc.

M. Allain a souligné très justement qu'il fallait être à la hauteur des enjeux et Mme le Maire ajoute qu'il faut être aussi à la hauteur des besoins car ce sont bien les problèmes de transports puis de logements qui ont été évoqués en premier lors des élections régionales. Ce projet va demander un financement important mais nécessaire pour que les transports en commun puissent remplacer au mieux la voiture. De nombreuses grandes villes européennes possèdent ainsi un métro en rocade, lequel représenterait en région parisienne le meilleur moyen de désengorger la ligne 13 (de 5 à 10% selon les études réalisées) et d'assurer une liaison inter-banlieues sans être obligé de passer par Paris.

Mme le Maire précise que les débats doivent être clôturés le 31 janvier 2011 mais que les collectivités locales doivent rendre leur avis avant le 31 décembre 2010. Par ailleurs, outre l'avis du Conseil municipal, chaque élu, chaque personne peut elle-même donner son avis à la CNDP, tous les cahiers d'acteurs, etc., étant publics. Pour la municipalité, il s'agit de bien montrer l'intérêt de la gare Henri Barbusse (ligne 4), gare Châtillon-Montrouge à Malakoff (ligne 13), gare de Clamart (Transilien) afin que le maillage avec les lignes de métro existantes soit assuré.

**M. Paillon** pense que la question de fond est de savoir si le futur métro passera ou non par Malakoff.

*M. Paillon note un changement de discours par rapport au projet du Grand Paris qui est jugé aujourd'hui comme un projet intéressant. Mais le vœu s'est durci entre sa version initiale et la version donnée ce soir. Le premier texte contenait l'idée que la ville de Malakoff visait une convergence entre les deux tracés, tandis que, dans le deuxième texte, le Conseil municipal de Malakoff « déclare ne pouvoir adhérer au projet présenté par la Société du Grand Paris en l'état actuel ». Ceci est à souligner.*

*Deuxième remarque, un élément important n'apparaissait pas dans le texte initial, il concerne la proposition d'une « jonction » entre les gares de Châtillon-Montrouge et de Clamart. Or, le discours portait quant à lui sur la seule gare de Clamart, ce qui est un peu perturbant et qui revient à une sorte de non-choix. Au vu des schémas, deux tracés ne coïncident pas : Arc Express qui concerne Clamart et le Grand Paris qui concerne Châtillon-Montrouge. Sur quelle position concrète la ville de Malakoff se prononce-t-elle ? En effet, c'est la première fois que Châtillon-Montrouge est évoquée (pas de mention non plus dans Malakoff Infos). Il est important que soit précisé aux habitants si le tracé comportera une station à Châtillon-Montrouge ou à Clamart car ce n'est pas tout à fait la même chose. M. Paillon souhaiterait donc quelques éclaircissements sur ce point et propose que Malakoff fasse un cahier d'acteurs communs à tous.*

**Mme le Maire** est d'accord sur ce dernier point. Elle informe que les Maires ont été conviés à rencontrer les représentants d'Arc Express et du Grand Paris et rappelle que la ville de Malakoff est membre d'Orbival, dont les tracés, bien étudiés, ont été repris par les deux projets. Les tracés et le maillage avec les lignes existantes (très important) souhaités, notamment par les élus de Malakoff, incluent Bagneux-Henri Barbusse pour la fin de la ligne 4, Châtillon-Montrouge pour la fin de la ligne 13 et la gare de Clamart puis Issy-les-Moulineaux pour le Transilien. Il est vrai que le tracé Arc Express ne prévoyait pas en premier lieu la gare de Clamart et que rien n'était décidé pour Châtillon-Montrouge, mais ce débat public doit justement conduire à une convergence, une complémentarité entre les tracés. Dans le débat sur le Grand Paris, la RATP a donc indiqué à Mme le Maire qu'il était possible d'étudier la possibilité d'une station à Clamart, de même pour Arc Express concernant un tracé passant par Bagneux, Châtillon-Montrouge et Clamart. Mme le Maire pense que le Conseil municipal a tout intérêt à défendre cette proposition, la gare de Châtillon-Montrouge desservant le secteur Paul Vaillant-Couturier, la D 35, etc., et la gare de Clamart desservant le Clos Montholon et tout le sud de Malakoff. Les trois Maires de Vanves, Clamart et Malakoff ont d'ailleurs cosigné une proposition adressée à Arc Express et Grand Paris pour appuyer le choix de cette desserte à Clamart (la possibilité d'une station à Vanves, dont la gare est trop petite, ayant été écartée). En revanche, Mme le Maire ne revendique pas une gare de la rocade à Malakoff, le maillage existant déjà avec d'autres villes pour le sud des Hauts-de-Seine. Par ailleurs, Malakoff n'est finalement pas si mal équipée que cela en transports en commun, contrairement à des villes de Seine-et-Marne, d'Essonne ou quelques communes du sud des Hauts-de-Seine.

**M. Paillon** reconnaît tout l'intérêt d'une station à la gare de Clamart ainsi que celle à Châtillon-Montrouge. Mme le Maire a indiqué que la ligne 13 serait désengorgée de 5 à 10% grâce à la rocade. M. Paillon pense que les deux demandes ne peuvent être dissociées et que les Maires de Châtillon et Montrouge devraient se joindre à la proposition formulée par les Maires de Vanves, Clamart et Malakoff pour appuyer la demande d'une station à Châtillon-Montrouge.

**Mme le Maire** répond qu'un débat avait été prévu avec les Maires de Châtillon et Montrouge mais que celui-ci a été déprogrammé. Ceci étant, Mme le Maire certifie que

*ces deux Maires sont tout à fait d'accord avec cette proposition qu'ils ont d'ailleurs défendue dans un avis destiné à la SGP (Société du Grand Paris) et Arc Express.*

*Le projet d'avis doit donc précisément indiquer les gares citées pour la fin de la ligne 4 (Henri Barbusse-Bagneux) et de la ligne 13 (Châtillon-Montrouge) et la gare de Clamart. Par ailleurs, les débats étaient organisés par Arc Express et d'autres par le Grand Paris, certaines villes ayant eu les deux, dont Bagneux. Il faut savoir que le débat ayant eu lieu à Bagneux était très intéressant et allait dans le même sens pour les deux projets.*

**M. Avril** rappelle qu'il s'agit bien de demander la jonction entre Châtillon-Montrouge et Clamart puisque, comme le disait justement Mme le Maire, il n'y aura pas deux rocade mais une seule. La jonction entre ces deux gares est particulièrement importante pour Malakoff puisqu'elle concerne toute la population du sud de la commune, c'est donc ce point qu'il est intéressant de revendiquer.

*Par ailleurs, s'agissant de la convergence, il s'agit bien d'une convergence de tracés. Il n'est pas possible d'imaginer une convergence entre les deux projets étant donné déjà l'ampleur du coût du projet Grand Paris et son mode de financement qui risque de ponctionner les riverains des gares. Il faut savoir que le coût de ce projet est dû à la fois à son dimensionnement ambitieux et au choix de la technologie, celle-ci étant beaucoup plus coûteuse que celle du projet Arc Express.*

*Pour précision, Clamart est proposée dans une des trois variantes d'Arc Express imaginées pour le secteur regardant Malakoff, Châtillon-Montrouge étant proposé dans une autre de ces variantes, ce qui explique la convergence souhaitée.*

**Mme le Maire** reprend les propositions figurant dans l'avis et insiste pour que celles-ci soient claires. Quand le tracé définitif sera proposé au mois de janvier – et Mme le Maire est assez optimiste à ce sujet – il faut penser que la vaste question du financement sera alors enclenchée ainsi que celle des contrats de développement territoriaux que le Préfet, M. Canepa, veut piloter.

*Mme le Maire se félicite de l'unanimité du Conseil municipal sur cette proposition.*

## **VŒU**

### **- Vœu contre la demande en annulation de l'élection régionale IDF de mars 2010**

Rapporteur : M. Delahaye

**M. Delahaye** indique qu'il s'agit d'un vœu d'actualité

Par ailleurs, M. Delahaye souhaite s'excuser au nom de la Majorité municipale de l'aspect un peu tardif du dépôt de ce vœu mais il lui semblait pertinent de déposer et défendre un vœu qui ne soit pas caduc dans les jours suivants. Les faits lui ont d'ailleurs donné raison en ce sens puisque la décision du Conseil d'Etat a été repoussée.

Un recours a été déposé par un cadre de l'UMP, donc le parti majoritaire encore aujourd'hui dans ce pays, contre l'élection régionale, et notamment l'élection des différentes listes menées par Jean-Paul Huchon. Ce recours fait un petit peu écho à ce qui a pu se passer six mois avant l'élection, durant la campagne de communication de la Région Ile-de-France à l'occasion de la semaine des mobilités européennes. A la suite de ce recours, le rapporteur public a demandé l'annulation du Président du Conseil régional – et uniquement du Président – et a demandé l'invalidation des comptes de campagne. Le rôle du rapporteur public se rapproche en quelque sorte de celui du

procureur dans les institutions judiciaires et son ancien nom était « commissaire du gouvernement », ce qui veut tout dire. Il s'agit là d'une triple provocation.

Une provocation tout d'abord démocratique sur ce qui doit constituer une promotion dans le cadre d'une campagne électorale et qui doit être reconnu selon les règles du jeu démocratique. Un juge peut effectivement estimer qu'une élection peut être invalidée à partir du moment où elle aurait pu susciter un changement dans le rapport de force au niveau électoral, mais, pour rappel, les résultats ont été de 57% avec 400 000 voix d'avance pour la liste de Jean-Paul Huchon.

Une provocation juridique car les comptes de campagne ont été validés par la commission nationale afférente. Il est donc légitime de s'étonner que le Conseil d'Etat revienne sur ce point.

Une provocation politique enfin car l'on voit bien que lorsque la droite perd dans les urnes, la plupart du temps tous les moyens sont permis pour pouvoir renier le choix, en l'occurrence ici celui des Franciliens.

De deux choses l'une, ou bien il y a eu des aspects illégaux dans cette campagne de promotion et cette élection doit être annulée. Auquel cas toute l'élection doit être annulée, et pas seulement celle de Jean-Paul Huchon, c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait une élection partielle. En ce cas, il y a fort à parier que la droite n'en sortirait pas gagnante. Cela entraînerait également la remise en cause de la décision de la commission nationale des comptes, ce qui n'est pas totalement anodin. Enfin, il s'agirait d'un changement fondamental de la jurisprudence en la matière pour les élections à venir (cantonales, législatives, etc.). Qu'un rapporteur public sur la demande d'un cadre de l'UMP soit amené à changer les règles du jeu constituerait en effet un changement fondamental des règles démocratiques. Selon M. Delahaye, cela mériterait plutôt un débat législatif qu'une décision jurisprudentielle.

Ou bien, si ce n'est pas le cas, le vote des Franciliens lors de cette campagne – qui a lieu tous les ans à l'occasion de la semaine de mobilité européenne – doit être respecté. L'élément suivant justifie le caractère d'urgence de ce vœu : entre temps, une question prioritaire de constitutionnalité a été déposée, ce qui repousse la décision du Conseil d'Etat au mois de janvier.

En tout état de cause, il semblerait donc pertinent que les élus de Malakoff assurent Jean-Paul Huchon de leur solidarité face à ce déni de démocratie et demandent à ce que le vote des Franciliens soit respecté.

Par 30 voix pour dont 2 mandats, 1 abstention et 3 conseillers qui ne prennent pas part au vote, le Conseil Municipal de Malakoff assure Jean-Paul HUCHON de sa solidarité face à ce déni de démocratie et demande que le vote des franciliens soit respecté.

**M. Guilmart** pense tout d'abord que M. Delahaye devrait être un tout petit peu plus modéré dans ses interventions et, qu'à son âge, bien qu'il ne soit pas nouveau, il serait bienvenu qu'il essaie d'utiliser des mots qui soient un petit peu moins agressifs pour des sujets de haute politique politicienne, d'être un peu moins outrancier dans sa manière de réagir et de s'exprimer. M. Delahaye est vraisemblablement la caricature, dans cette intervention...

...Ce n'est là encore une fois que de la « politique politicienne » et M. Guilmart trouve regrettable que ne soient pas suffisamment abordés les vrais problèmes des Malakoffiots au lieu de faire des interventions qui sont véritablement dictées par les partis politiques.

*Par ailleurs, M. Guilmart trouve mal choisie la démarche de proposer un vœu en urgence alors que ce sujet ne date pas d'hier. Que M. Delahaye se fasse plaisir et argumente avec des propos à la limite très contestables est très sincèrement dommageable car M. Delahaye possède par ailleurs d'autres qualités qu'il devrait baser sur d'autres sujets.*

*M. Guilmart ne voit donc pas l'urgence de ce vœu et pense que bien d'autres sujets auraient pu être traités à la place de celui-ci. Le Conseil d'Etat donnera sa décision suite au recours qui a été déposé par le parti socialiste en janvier, et il est donc hors de question de voter ce vœu auquel le groupe UMP ne prendra pas part.*

**Mme le Maire** *ne propose pas un grand débat sur ce sujet mais ce vœu est tout à fait justifié par rapport à ce déni de démocratie.*

**M. Delahaye** *pense que M. Guilmart a atteint ce soir le maximum de ce dont il est capable car, encore une fois, sa réponse ne repose que sur la forme en balayant d'un revers de main les questions de fond. Pourtant, cette affaire revêt un caractère extrêmement symbolique. M. Delahaye entend bien les propos un peu condescendants que M. Guilmart lui adresse comme un professeur le ferait à son élève, mais il ne lui répondra pas dans ce sens, cette mention de rapport à l'âge étant tout à fait déplacée, et regrettable s'il s'agit du seul argument de M. Guilmart.*

*Qui fait de la politique politicienne dans cette affaire ? Il semble que le recours déposé porte sur des fondements, des griefs qui remettent en cause le vote démocratique qui a pu être celui des Franciliens. Quand, étrangement, il y a concomitamment un « tripatouillage » des circonscriptions électorales, quand dans le même temps a lieu un vote des réformes des collectivités territoriales changeant profondément le mode de scrutin aux élections régionales et cantonales, quand ici et là des décisions sont prises par l'exécutif, par la majorité menée par l'UMP remettant en cause un certain nombre de fondements démocratiques, il y a là de quoi s'interroger. Alors qui fait de la politique politicienne quand on sait qu'il suffira à l'UMP d'avoir 49% des voix pour obtenir 51% des sièges à l'Assemblée nationale ? Tout cela est lié ! Aujourd'hui, l'ambiance un peu morose qui existe dans ce pays est symbolisée une fois de plus, peut-être même une fois de trop dans cette affaire.*

*M. Delahaye voudrait que l'on parle plutôt des gens, soit ! Quand un projet politique a été voté massivement, à 57%, avec 400 000 voix d'avance, par les Franciliens sur des questions de transports, d'aménagement, de logement, de formation professionnelle, d'insertion des jeunes, il s'agit bien des gens ! Pourquoi remettre donc en cause cette élection aujourd'hui en annulant l'élection du Président du Conseil régional sans avoir le courage de demander l'annulation de l'ensemble des élections pour la raison que M. Guilmart peut imaginer ? M. Delahaye pense que si les partielles devaient avoir lieu, le score devrait être d'autant plus important pour la majorité régionale d'aujourd'hui.*

*M. Guilmart répond donc sur la forme et non sur le fond en arguant notamment que le vœu a été déposé trop tard – ce pour quoi M. Delahaye a présenté préalablement des excuses – et en s'exprimant avec un ton condescendant eu égard à l'âge de M. Delahaye qui n'est que le présentateur de ce vœu, lequel est celui de l'ensemble de la Majorité municipale. Ceci est regrettable.*

**Mme le Maire** *pense qu'il s'agit d'un débat intéressant mais qu'il ne changera pas les votes. M. Thibault Delahaye, dont la jeunesse représente plutôt un privilège, présentait effectivement ce vœu au nom de la Majorité municipale.*



## INFORMATION

### - Equipement électrique de l'ensemble des classes de l'école de N'Gogom et création d'une salle informatique.

**M. Lhomme** rappelle qu'il avait donné quelques informations lors du dernier Conseil municipal sur les réalisations concernant le village de N'Gogom en partenariat avec leurs amis du Sénégal. Un courrier est parvenu de l'école de Silane, avec laquelle l'école Fernand Léger de Malakoff correspond. Le directeur a indiqué que toute l'école est désormais équipée de l'électricité, ce qui permettra la mise en place d'une salle informatique.

## QUESTIONS

- **Mme Bacelon** souhaite poser une question sur la dernière ligne de l'ordre du jour : « Reprise des terrains dans le cimetière de Malakoff ». Qu'en est-il exactement ?

**Mme le Maire** précise que cela figure dans les arrêtés du Maire et procède à la lecture de l'arrêté en question.

- **M. Guilmart** rapporte une question posée par un commerçant. La station Shell se trouvant sur le terrain de Salagnac aurait déposé il y a quelque temps une demande auprès de l'Office HLM concernant des modifications qui pourraient intervenir au niveau de la station, notamment pour sa modernisation. Or, ce commerçant n'aurait pas eu de réponse, du moins dans les temps impartis. En fait, la station Shell voulait mettre aux normes un certain nombre de choses ; elle aurait eu une proposition du groupe Avia et était prête à commencer les travaux dès le mois d'août ou septembre. Mme le Maire aurait-elle des informations à ce sujet ?

**M. Cormier** répond qu'il s'informerait car si l'Office est effectivement concerné en cas de travaux, l'Urbanisme l'est également. Ce sujet est en effet important car la commune a quelques problèmes avec la station actuelle qui nécessite effectivement des travaux (fuites en sous-sol, etc.).

**Mme le Maire** précise qu'aucune demande n'est toutefois parvenue au niveau de son bureau.

- Mme le Maire informe que les deux prochains Conseils municipaux auront lieu le 19 janvier et le 9 mars 2011. Les membres du Conseil sont très amicalement conviés aux réceptions municipales qui auront lieu le 6 janvier. Mme le Maire souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et que chacun partage avec ses proches des moments de bonheur. La fête de Noël a eu beaucoup de succès et Mme le Maire se félicite qu'un grand nombre d'élus y aient participé avec leur famille.

**DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

2010/47 : Reprise des terrains dans le cimetière de Malakoff

2010/48 : Marché à Procédure Adaptée n° 10-21 pour la location de matériel pour les manifestations organisées par le service culturel

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00  
La secrétaire de séance,  
Mme Moguerou**